

N° 86 — DECEMBRE 1970

« LE PEUPLE BRETON »
mensuel

Boîte postale 713 RENNES

ABONNEMENTS

Ordinaire : 12 F

Etranger (par avion) : 20 F

De soutien : à partir de 20 F

C.C.P. 2 365-76 RENNES

**Aujourd'hui, être libre
c'est être informé**

LE PEUPLE BRETON

JOURNAL DE L'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE

LA "RÉGIONALISATION" DE POMPIDOU : UNE MYSTIFICATION

Après le discours prononcé par M. Pompidou à Lyon, le 30 octobre dernier, et la conférence de presse tenue par son premier ministre le 4 novembre, la grande presse s'est remise à parler de « régionalisation », voire de « révolution tranquille » selon l'expression de M. Chaban-Delmas lui-même. Il importe d'examiner avec rigueur les mesures annoncées.

LES PROPOS DE M. POMPIDOU

L'orientation des réformes prévues est donnée par le président de la République française. Celui-ci a choisi Lyon, ville où le général de Gaulle avait affirmé que « l'entreprise multiséculaire de centralisation » n'était plus justifiée en France (1), pour rouvrir le dossier de la réforme régionale. En juin dernier déjà, Pompidou avait choisi l'Alsace pour faire part de sa

volonté, non de régionalisation (le terme fut soigneusement évité), mais de simple déconcentration (c'est-à-dire d'allègement du pouvoir central pour une plus grande efficacité du système capitaliste).

Malgré la fidélité apparente à la pensée du maître, les propos du président sont encore plus conservateurs que ceux de son prédécesseur. Qu'on en juge :

— La seule liberté concédée l'est aux communes qui pourront avoir un peu plus de responsabilité dans la rédaction de leurs mini-budgets. (Les municipales approchent. Il faut bien caresser les notables).

— Le cadre départemental, qui « doit rester le cadre privilégié », est maintenu

(Suite page 3)

LE FAOÛET :

RAMASSAGE SCOLAIRE = TRANSPORT DE BÉTAIL ?

Jadis les enfants devaient courir la neige et le verglas pour rejoindre leurs écoles. Heureusement, les temps ont changé : aujourd'hui, il n'est guère de commune, qui n'organise le « ramassage » des écoliers. Ramassage ? Le mot évoque à merveille la collecte du lait ou la récolte des pommes. Voire le transport du bétail !

Hélas, il n'est pas de terme plus exact en l'occurrence...

L'ACCIDENT DU 24 OCTOBRE

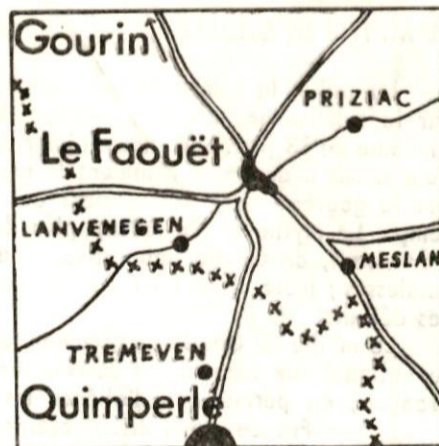
Le samedi 24 octobre, vers 8 h 30 du matin, un accident survient au car de la C.T.M. (Compagnie de Transports

du Morbihan) assurant la ligne régulière Priziac - Le Faouët : la porte « de secours » s'ouvre en plein virage, un enfant de 11 ans est éjecté et va se fracasser la tête sur la route. Une heure après, il est hospitalisé à Gourin dans un état grave.

Le moment d'émotion passé, l'appareil d'auto-défense capitaliste se met

en branle : il faut à tout prix étouffer l'affaire, nier les responsabilités. Sans attendre, on fait courir le bruit que l'enfant jouait avec la poignée, que de toutes façons le car ne roulait qu'à 25 kilomètres à l'heure, que ces écoliers turbulents n'ont que ce qu'ils méritent... Jusqu'à la presse quoti-

(Suite page 5)



Cliché « Le Peuple Breton »

■ PRESQU'ILE DE RHUYS (SUITE)

(Voir page 7)

■ L'ÉCOLE DE BRETON A PLEUMEUR-BODOU

(Voir page 8)

Edito

« Le Peuple Breton » (n° 84), étudiant dans un dossier de l'emploi la situation sociale et économique de notre pays, démontrait que LA BRETAGNE DEVIENT DE PLUS EN PLUS UN PAYS SOUS-DEVELOPPE. Il y a des secteurs où l'on sent venir le point de non-retour. Tel Kerien, dans les Côtes-du-Nord.

KERIEN : IMAGE DE LA BRETAGNE INTERIEURE

Petite commune du canton de Bourbriac, au sud de la voie ferrée Paris-Brest, Kerien n'a plus que 475 habitants, soit 17 % de moins qu'en 1962 (elle en avait alors 566). Elle comptait un millier d'habitants, il y a 75 ans (et elle n'est pas la plus touchée par l'exode du canton !). Sur les 10 mariages pour le moment célébrés en 1970, pas un jeune ménage n'a pu rester dans la commune. Le départ massif des jeunes filles sans travail accélère celui des hommes jeunes. Un certain nombre partent vers Guingamp ou Saint-Brieuc, mais la majorité ne trouve de travail qu'à Paris. Parmi les 88 exploitants agricoles qui restent, 16 seulement ont moins de 40 ans. A l'école publique du hameau de Saint-Norgant, il y avait 90 élèves vers 1910, 70 vers 1939 ; aujourd'hui, il n'y en a plus que 3. Par ailleurs, les 475 habitants de la commune vont devoir financer plus de 55 % des frais d'une cantine à construire au bourg pour les 70 enfants qui restent. Ainsi les parents financent la scolarisation de leurs enfants pour les voir s'en aller servir Paris.

Devant cette situation, que fait le gouvernement parisien ? Analysant le problème breton, nous ne le savons que trop bien : rien ! L'affaire du réseau routier breton vient, une fois de plus, le prouver.

LE RESEAU ROUTIER BRETON

En 1969, le général de Gaulle à Quimper, le Conseil des ministres à Paris, avaient promis aux Bretons pour 1975 un réseau routier à quatre voies, au nord et au sud de la Bretagne. M. Chalandon, ministre français de l'Equipement, vient d'apporter, au cours d'une visite à Rennes, de sérieuses restrictions à ces promesses : en 1975, ne seront réalisées, au mieux, que les deux tiers des routes promises ; la Bretagne occidentale, au-delà de Saint-Brieuc et Quimper, devra se contenter de routes à deux voies, avec, localement, des créneaux de dépassement.

Les gaullistes ont sacrifié la Bretagne aux intérêts des capitalistes et des zones de concentration industrielle, surtout de Paris et de l'Est de l'Hexagone. Le problème est d'autant plus grave que beaucoup de Bretons sont aliénés par le gaullisme.

LE MYTHE DE GAULLE

La radio, la télévision ont insisté, lors des obsèques de de Gaulle, sur la fidélité des Bretons — ceux de l'île de Sein par exemple — à l'homme du 18 juin. Sans nous réjouir de la mort d'un adversaire politique, nous avons à dénoncer comment le mythe de Gaulle a été utilisé à fond par le gouvernement, au moment des obsèques, et le sera encore longtemps. Le mythe est beaucoup plus dangereux que la personne vivante. Car vivant, de Gaulle apparaissait, au milieu de son prestige, avec ses faiblesses ; mort, il ne lui reste que des qualités, l'éponge est passée sur ses défauts.

Le mythe de Gaulle sert, comme en son temps le mythe napoléonien, le nationalisme français. Il servira longtemps la cause des impérialistes français, en permettant d'aliéner les esprits, retardant ainsi, dans la France qu'ils disent éternelle, la libération des peuples colonisés. Il nous faut, sans relâche, expliquer à nos compatriotes que le gaullisme dans lequel ils placent encore trop leur confiance, ne veut pas tirer la Bretagne du sous-développement.



LA VIE DU PARTI

REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur de l'U.D.B. s'est réuni le 15 octobre, à Carhaix. Comme les mois précédents, le C.D. a constaté une présence plus grande de notre parti dans la lutte des travailleurs de Bretagne et a pris diverses mesures pour rendre son travail plus efficace. Il a constaté que les sections dans l'ensemble continuent leur travail à un rythme assez élevé.

Le C.D. a aussi tiré des conclusions de la journée du 28 octobre. Il a envisagé les actions à poursuivre pour la décolonisation culturelle de notre peuple. Enfin, il a décidé des mesures pratiques pour faire face aux conséquences financières du procès de la presqu'île de Rhuys.

SECTION DE BREST-LAMBEZELLE

La nouvelle section brestoise « couvre » en particulier les quartiers nouvellement urbanisés de Kergoat et de Kerhallet. Ses premières réunions ont été consacrées à l'organisation et la mise en route des ventes à la criée sur son secteur, et à la fixation des quotas à atteindre d'ici le prochain congrès.

La section, aidée par des sympathisants, a également procédé à une distribution de tracts soutenant la journée du 28 octobre. Elle a encore participé à la campagne de protestations contre le procès des militants de E.T.A. à Burgos.

SECTION DE BREST-CENTRE

La section de Brest-Centre a continué ses tâches habituelles de ventes et collages d'affiches. D'autre part, elle a pris une part active aux ventes inter-sections de Brest et aux contacts avec les autres partis de gauche en vue des municipales.

La section signale qu'elle tient une permanence à la « Maison du Peuple », rue de l'Harteloire, tous les samedis, de 17 heures à 18 heures.

SECTION DE BREST-RECOUVRANCE

La section de Recouvrance a préparé la journée du 28 octobre en distribuant à la C.S.F. et dans différents quartiers de Saint-Pierre et de Recouvrance, environ 1 500 tracts dénonçant la situation de colonisé du travailleur breton. Elle a aussi participé, avec les autres sections U.D.B. de Brest, à l'action menée en commun avec les organisations démocratiques, en faveur des patriotes basques d'E.T.A. devant être jugés devant le tribunal militaire de Burgos. De plus, des militants ont participé aux contacts que notre parti a eu, sur le plan brestois, avec le Parti Communiste Français et le Parti Socialiste.

Par ailleurs, en plus des activités de routine, notre section fut activement présente lors des ventes inter-sections qui eurent lieu à l'occasion de matches de football et de différents spectacles.

~~~~~

Les sections brestoises de l'U.D.B. organisent le vendredi 11 décembre, à 20 h 30, une réunion publique, à la salle municipale de la rue Yves-Collet, à Brest. Le thème traité sera : « Pourquoi un parti breton de gauche ? » Tous les lecteurs et amis du « Peuple Breton » sont cordialement invités à y assister. Une soirée à retenir.

~~~~~

SECTION DE CARHAIX

La section de Carhaix a maintenant bien démarré ses activités. Deux collages ont été faits à Carhaix et dans le canton du Huelgoat. Des contacts ont été pris avec les organisations de la gauche présentes à Carhaix, pour une pétition commune en faveur des camarades basques emprisonnés par Franco.

Par ailleurs, la section avait lancé un appel en faveur de la journée régionale d'action du 28 octobre, que la presse n'a pas publié. Enfin, la section étudie divers aspects du dépérissement de la Bretagne intérieure.

SECTION DE CONCARNEAU

Outre les ventes à la criée et les collages d'affiches, la section a poursuivi son étude de la condition ouvrière à Concarneau, notamment à la S.F.I.M., où le syndicat-bidon C.F.T. cherche à s'implanter avec l'appui patronal. La section s'est également préoccupée des futures élections municipales.

SECTION DES COTES-DU-NORD

Activités habituelles (entre autres, vente du « Peuple Breton » à Saint-Brieuc) plus intensives peut-être à cause de la réunion publique du 23 octobre à Guingamp.

Les membres de la section se sont réunis le 8 novembre avec plusieurs sympathisants, invités à la suite de la réunion publique.

REUNION PUBLIQUE A GUINGAMP LE 23 OCTOBRE

C'est à notre camarade R. Moizan qu'il revint d'ouvrir la séance, par un exposé précis et détaillé sur la démographie des Côtes-du-Nord et de lire la charte de l'U.D.B. avant de donner la parole à R. Leprohon. Devant un auditoire qui remplissait la salle de l'ancienne mairie (46 personnes), l'orateur développa le thème de Bretagne = colonie. Diverses questions pour la plupart très pertinentes, menèrent la réunion jusqu'à une heure avancée de la nuit, ce qui n'empêcha pas les assistants de s'intéresser, à la sortie, au stand de livres et journaux (nos vendeurs manquèrent d'exemplaires du livre de Memmi : « Le Portrait du Colonisé »).

SECTION DE LORIENT

La section de Lorient a pris contact avec le P.C., le P.S.U. et le P.S. au sujet du procès des militants basques.

Suite page 3.

Souscription permanente pour le progrès du « Peuple Breton »

La télévision et la radio déversent à pleins flots la propagande gaulliste. Cette propagande que nous avons subie tout particulièrement avec la mort du général de Gaulle aliène beaucoup de Bretons.

Notre journal s'est donné pour tâche d'informer les Bretons, de servir à la lutte contre l'exploitation capitaliste et la colonisation de la Bretagne. Mais il compte encore peu face au gigantesque appareil de propagande de l'Etat réactionnaire.

Nous tirons ce mois-ci à 6 000 exemplaires. Amis lecteurs, il dépend de votre soutien que nous passions irréversiblement à 6 000. Ce sera une nouvelle étape dans la longue marche que nous nous sommes tracée. Merci d'avance.

NEUVIEME LISTE

Anonyme, Guingamp	3,30
Anonyme, Rennes	2,00
A. P., Pont-L'Abbé	50,00
Anonyme, Carhaix	6,60
Grall H., « Contre la publicité dans Armor »	10,00
Anonyme, Nantes	10,00
Anonyme, Concarneau	10,00
Anonyme, Brest	26,00
Section de Brest-Recouvrance	102,00
Total 9 ^e liste	219,90
Report des listes précédentes	2 235,70
TOTAL	2 455,60

Abonnez-vous au « Peuple Breton »

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

SOUSCRIT UN ABONNEMENT ORDINAIRE : 12 F *
ETRANGER (par avion) 20 F. *
DE SOUTIEN : à partir de 20 F *

CI-JOINT LE REGLEMENT PAR Chèque postal * Mandat-lettre *
Chèque bancaire *

(* Rayer la mention inutile).

Les chèques doivent être libellés sous l'intitulé suivant : « Le Peuple Breton » B. P. 713, 35 - Rennes - C.C.P. Rennes 2365-76.

Une lettre commune a été écrite à l'ambassadeur d'Espagne, qui a été publiée partiellement dans la presse locale, et qui proteste contre cette nouvelle et tragique manifestation du fascisme.

SECTION DE PARIS

A l'actif de la section :
— Deux réunions ce mois-ci, avec discussion sur les élections municipales.
— Augmentation de la diffusion du « Peuple Breton » : le journal sera vendu à la criée, dorénavant, sur le marché d'Athis-Mons (91), ce qui fera par mois deux ventes à la criée sur les marchés.
— Des possibilités de nouvelles adhésions.

SECTION DE RENNES

La section de Rennes a tenu, le mois dernier, deux réunions, dont l'une fut ouverte aux sympathisants. Elle a augmenté ses points de vente du journal à la criée. L'un de ses membres a

pris la responsabilité de préparer un plan précis de réabonnement au « Peuple Breton ».

La section a apporté son soutien actif à la préparation de la journée d'action du 28 octobre (communiqué, tracts...) ainsi qu'à la dénonciation du sort réservé aux Basques par le régime de Franco (voir plus loin).

SECTION DE VANNES

La section de Vannes a continué son action de défense des intérêts des travailleurs de la Presqu'île de Rhuys, notamment à l'occasion du procès fait au journal. Elle a tenu à ce sujet plusieurs réunions regroupant ses militants et des sympathisants.

L'effort de propagande s'est concrétisé par la vente de plusieurs centaines d'exemplaires du « Peuple Breton » dans la presqu'île de Rhuys, à Vannes, à Muzillac et dans les environs. Cette grande diffusion du « Peuple Breton » montre combien les problèmes que nous évoquons sont les vraies préoccupations de la région.

SOUTIEN AUX BASQUES

Nous avons exposé, dans la chronique internationale de notre précédent numéro, la répression sauvage que subit le peuple basque sous la botte de Franco.

En novembre, des militants basques d'E.T.A. (Euzkadi Ta Azkatasuna = Pays Basque et Liberté) devaient comparaître devant le tribunal militaire de Burgos : 16 patriotes encouraient de lourdes peines et 6 la peine de mort.

Dès que le problème fut connu, notre parti manifestait son soutien en faveur des patriotes emprisonnés en envoyant télégrammes et lettres de protestation à l'ambassade d'Espagne à Paris (13, Avenue George V, Paris-8^e) et au tribunal militaire de Burgos.

L'U.D.B., recherchant dans ce domaine comme ailleurs l'union des forces de gauche en Bretagne et travaillant dans l'esprit de l'internationalisme prolétarien, a apporté aux Basques son soutien actif. Ainsi, en particulier :

● A Brest, à l'appel des sections de l'U.D.B. et du P.C.F., se sont mis d'accord l'AGEB, la CGT, la FEN, le PCF, le PS, le PSU, l'UDB et l'UEC pour mettre en circulation dans les entreprises, écoles et facultés de la ville, une pétition protestant contre le simulacre de jugement dont est coutumier le gouvernement espagnol. Elle recueillait en deux jours 3 500 signatures et puis continua à circuler.

● Dans le Mor-Bihan, les sections du P.C.F., du P.S., du P.S.U. et de l'U.D.B. ont signé ensemble une lettre à l'adresse de l'ambassadeur d'Espagne à Paris.

● A Rennes, la section U.D.B., alertant rapidement les forces de gauche syndicales et politiques, faisait avec le P.S.U. et le P.S., un communiqué pour la presse (il n'a pas été publié) et une distribution de tracts appelant la population rennaise à envoyer lettres et télégrammes de protestation à l'ambassade d'Espagne à Paris et au consulat d'Espagne à Nantes (2, place Roger-Salengro).

Nos lecteurs sont invités à prolonger cette action.



INSCRIPTION EN PAYS BASQUE

(Cliché « Le Peuple Breton »)

LIBRAIRIE

« LE MONDE EN MARCHÉ »

Ouvrages économiques, politiques, sociaux - Poésie

17, rue Maréchal-Joffre — RENNES

RÉGIONALISATION

(SUITE DE LA PAGE 1)

et renforcé. Bien que n'existant que depuis 1790, c'est, pour le Pouvoir, « une collectivité enracinée profondément dans nos habitudes nationales ». Dans ce cadre artificiel et branché sur Paris, qui esquivait les problèmes collectifs et divise, en ce qui nous concerne, l'opinion bretonne et ses revendications, le préfet et le conseil général sont maintenus dans le rôle de direction autoritaire pour le premier, de figuration pour le second.

— La région, enfin, n'est même pas clairement reconnue : elle n'est même pas un « échelon administratif ». Elle n'est que « l'union de départements permettant la réalisation des équipements collectifs ». Sa fonction dans la politique gouvernementale est claire : « elle permet à l'Etat de déconcentrer les responsabilités en évitant de créer un écran supplémentaire ». Par écran, il faut bien sûr comprendre « obstacle à la toute puissance de l'Etat ».

C'est maigre. Il n'y a même rien de nouveau par rapport aux lois antérieures. Mais comme il ne faut pas décevoir les régionalistes de tout poil qui vivent de promesses et suivent souvent la droite au pouvoir, Pompidou a prévu une consolation, une nouvelle raison d'espérer : « Il y a lieu, sans doute, de s'interroger sur l'instauration à l'échelon régional, face au préfet, d'une représentation élue ». En fait, il n'y a là aucune promesse. On est donc en net retrait par rapport à de Gaulle qui prévoyait cette assemblée sans lui donner de pouvoirs. Il est vrai que Pompidou conclut : « (cette attitude) nous est dictée par l'instinct de conservation national ». Conserver la France centralisée qui fait vivre les trusts en ignorant les aspirations légitimes des travailleurs : un tel objectif ne peut, en effet, nous apporter la démocratie. Au contraire, le système français, que défend Pompidou, est fondé sur la négation de celle-ci. On comprend pourquoi il refuse de reconnaître la région comme structure politique et démocratique et de lui accorder une compétence autre qu'étroitement limitée à un petit nombre d'équipements collectifs. Aussi, même Defferre, qui a tendance à se compromettre avec les centristes, devait-il déclarer, à la suite de ce discours : « En fait, M. Pompidou a renoncé à la régionalisation » (2).

LES MESURES PRATIQUES

Les mesures pratiques annoncées le 4 novembre par Chaban-Delmas ne sont que l'application concrète de ces idées centralistes et conservatrices. En effet, les premiers décrets étendent considérablement les pouvoirs des préfets de région et de département et de leurs hauts fonctionnaires et l'on y reconnaît la marque de M. Marcellin.

— Les préfets de région reçoivent des ministres les investissements d'intérêt régional ou départemental. Ce sont eux qui répartiront les dotations entre les départements.

— Les préfets de département reçoivent le pouvoir de déterminer dans les limites des dotations reçues les équipements publics départementaux à réaliser.

— Le trésorier-payeur général du département pourra donner, au lieu d'un contrôleur « national », le visa pour les dépenses préfectorales.

Il n'y a pas là la moindre réforme démocratique. Il s'agit de simples mesures techniques qui visent à adapter l'Etat capitaliste centralisé, dirigé de Paris, aux décisions multiples, d'ordre économique en particulier, que ses agents ont à prendre sur place. Même le droitier doyen Vedel écrit à ce sujet : « En guise de région, on nous offre des préfets désormais autorisés à ne pas écrire au ministre pour régler les problèmes dont ils sont chargés » (2).

Une fois de plus, il y a déconcentration, mais pas décentralisation du pouvoir. La démocratie régionale est à nouveau érudée. L'Etat capitaliste centralisé se renforce encore. Où est la « Révolution tranquille » ?

LE QUADRILLAGE AUTORITAIRE

La politique gouvernementale s'attache à conserver le corset napoléonien qui étouffe les volontés populaires. Les raisons sont d'ordre policier, mais aussi d'ordre économique et social. Le régime actuel ne veut pas plus que ses prédécesseurs rencontrer en face de lui des citoyens organisés pour défendre leurs légitimes revendications.

— Au niveau « régional » l'Etat refuse de reconnaître les problèmes qui se posent (régions délaissées et pays colonisés, comme la Bretagne) et de créer tout organe de décision décentralisé et démocratique (assemblée régionale élue au suffrage universel, exécutif régional...).

— Au niveau départemental, les revendications sont étouffées par l'énorme pouvoir préfectoral et l'illusion démocratique entretenue par des conseils généraux ne débattant souvent que de problèmes mineurs.

Préfets de région et de départements efficacement installés à leurs postes, les communes se trouvent seules en face du pouvoir central dont elles dépendent fortement (budget, subventions). Dans un but électoral et politique, le pouvoir capitaliste peut les flatter, leur accorder un peu plus de liberté pour la gestion du peu de ressources dont elles disposent : isolées, elles seront totalement soumises à l'Etat, qui fournit les subventions en les triant selon son bon vouloir.

Ainsi l'Etat capitaliste a le plus grand intérêt à éviter les institutions régionales pour n'avoir en face de lui que des départements fantoches et des communes impuissantes. Ainsi évite-t-il en particulier les revendications des travailleurs bretons, qui font sans doute partie des « ferments centrifuges » que le quotidien de l'U.D.R. « La Nation » (2 nov. 70), évoque en ces termes :

« ... Il est vrai que dans ce pays, profondément uni certes, existent néanmoins des ferments centrifuges dont on ne sait à quoi ils conduiraient si les régions devaient un jour se concurrencer, c'est-à-dire se jalouser entre elles, et si quelque assemblée régionale élue au suffrage universel, comme certains le préconisent, et astucieusement travaillée, dans des buts divers, par les communistes, les gauchistes et les démagogues, devait se dresser contre le pouvoir central. Car il paraît indispensable que celui-ci demeure fort, c'est-à-dire en définitive arbitre et, par conséquent, unificateur. »

Notons au passage que la concurrence entre régions, que l'U.D.R. prétend éviter, existe déjà et que c'est en partie de cela que la Bretagne meurt. Ainsi, dans le domaine agricole, les régions fortes, comme le bassin parisien, profitent des faveurs qui leur sont faites pour accaparer les productions agricoles bretonnes après les avoir ruinées. Ce que l'U.D.R. veut éviter, c'est qu'une assemblée bretonne dénonce l'injustice qui est faite aux agriculteurs bretons, et la fasse connaître à l'opinion. C'est cette dénonciation qui est appelée « concurrence » ou « jalousie ».

La droite au pouvoir ne veut pas que les travailleurs bretons, en particulier, développent leur pays : cela concurrencerait « les régions fortes ». Elle ne veut pas plus qu'ils se dressent contre un pouvoir capitaliste qui les opprime. Voilà pourquoi elle pratique, sous couvert de régionalisation, l'une des politiques les plus centralistes depuis Napoléon 1^{er}.

J.-J. MONNIER.

(1) 24 mars 1967.

(2) « Ouest-France », 7-8 novembre 1970.

INTERVIEW DE H. CADIOU DU S.N.I.

LA RENTRÉE SCOLAIRE 70 EN BRETAGNE

« En Bretagne plus que partout ailleurs, peut-être, la rentrée scolaire a « baigné » plus souvent dans l'amertume que dans l'« huile » officielle ». (le S.N.I.) (1).

« Le Peuple Breton », soucieux d'informer ses lecteurs le plus complètement possible, est allé trouver M. Hervé CADIOU, délégué du S.N.I. (Syndicat National des Instituteurs) à la C.A.P.A. (Commission Administrative Paritaire Académique) où son syndicat dispose de cinq des six sièges réservés aux délégués des enseignants.

— LE PEUPLE BRETON : « Le Peuple Breton » a assisté à la conférence de presse de la F.E.N. (Fédération de l'Éducation Nationale) du Finistère, mais nous voudrions avoir une vision moins départementale de la rentrée scolaire 1970 dans les C.E.G. et C.E.S.

— HERVE CADIOU : Ce qui est valable pour le Finistère l'est aussi pour les autres départements bretons. On constate partout une volonté de l'administration de l'Éducation Nationale d'augmenter les effectifs d'élèves par classe. Les dispositions réglementaires font obligation de doubler une classe à partir de 35 élèves.

Or, partout où ce maximum n'est pas atteint, l'administration procède à des gonflements forcés, afin d'y parvenir.

Certes, quelques C.E.G. ruraux offrent pour l'instant, des conditions plus pédagogiquement valables, puisqu'ils ont parfois des classes moyennement chargées. Mais, à partir de ce moment même, ces établissements sont menacés.

Les arguments de l'administration sont les suivants, concernant les C.E.G. :

— le matériel est absent ou insuffisant, tout comme le personnel ;

— ces établissements ne sont pas capables d'enseigner la deuxième langue vivante ;

On incite donc les parents à inscrire leurs enfants dans un C.E.S. plus grand et mieux équipé, dans la ville voisine. Là, on leur fait miroiter la possibilité d'accéder à l'enseignement d'une deuxième langue vivante à partir de la classe de 4^e.

— LE P.B. : Comment votre syndicat répond-il à ces arguments ?

— H.C. : Si nous sommes des syndiqués, nous sommes des pédagogues et des éducateurs, et nous ne perdons jamais de vue l'intérêt des enfants.

Dans une classe à effectifs normaux, c'est-à-dire autour de 25 élèves, l'efficacité de l'enseignement est beaucoup plus grande que dans des classes surchargées : c'est une évidence pour qui réfléchit un tant soit peu.

— LE P.B. : Les élèves d'origine rurale sont-ils plus pénalisés que les autres ?

Bien sûr. Ceci parce que beaucoup de C.E.G. ruraux ferment. Alors que, surtout quand ils disposaient d'un internat, ils jouaient un rôle social important et offraient de meilleures conditions de travail :

— nombre moins important d'élèves par classe, donc plus de possibilité pour les enseignants de suivre le travail de chacun d'entre eux, et plus de possibilités pour ceux-ci de s'exprimer ;

— d'autre part, le ramassage scolaire entraîne des transports, donc un surcroît de fatigue et de perte de temps. Certains élèves passent maintenant d'une heure à une heure et demie par jour — voire davantage — dans un car. Et les transports coûtent cher, vu qu'ils bénéficient de moins en moins de l'aide de l'État ;

— sans compter que parfois ils sont embauchés par leurs parents, dès leur rentrée de classe, à des travaux qui n'ont rien de scolaire. Loin de nous l'idée de condamner à la « va-vite » ces parents pour leurs pratiques. Mais la tentation est grande de se faire aider par les

enfants, dès lors qu'ils n'ont pas les moyens de payer un employé.

Nous pensons que, correctement équipés en matériel, ces C.E.G. doivent pouvoir continuer à jouer leur rôle de centres éducatifs.

Prenons un exemple concret dans le Finistère. Le C.E.G. de Plouescat a été menacé de suppression. La solution de l'administration : envoyer les enfants au C.E.S. de Saint-Pol-de-Léon, distant de 15 kilomètres.

Mais ce C.E.S. tout neuf est incapable d'accueillir davantage d'élèves, car déjà on y a implanté des baraques en guise de salles de classe. Et le C.E.G. de Plouescat a vu ses effectifs augmenter de 16 % de cette année sur l'année dernière. Où seraient donc allés tous ces enfants ?

— LE P.B. : Quels sont les autres problèmes importants ?

— H.C. : Tout d'abord la ségrégation sociale. Pour des raisons d'« économie », les matières considérées comme secondaires par le ministère sont de moins en moins enseignées : c'est le cas tout particulièrement du dessin et de la musique. De plus en plus donc, seuls les enfants des familles aisées pourront accéder à ces disciplines par le biais de cours payants. On voit ainsi se dessiner une véritable ségrégation sociale.

Un autre problème, très grave, se pose au niveau de toute l'Académie. Désormais les C.E.G. se voient interdire l'enseignement de la physique et de la chimie pour lequel ils disposent, en général, de matériel adéquat et de personnel qualifié. Maintenant — décision ministérielle — c'est l'enseignement de la technologie ou...rien du tout ! Or, dans notre académie, très rares sont les établissements, même neufs, qui soient équipés pour l'enseignement de cette matière. Une fois de plus, on a mis la charrue avant les bœufs.

— LE P.B. : Peut-on voir là une façon de plus d'accélérer l'exode rural dont souffre particulièrement la Bretagne ?

— H.C. : Oui, la fermeture d'une école est, en effet, un premier pas vers la mort économique d'une commune et vers la suppression des collectivités locales. Ainsi s'éloignent le pouvoir de décision et la démocratie. Par ailleurs, l'État fuit ses obligations en fermant des internats ou en ne construisant pas ce qui était promis, parce que construction et gestion coûtent cher.

— LE P.B. : Y a-t-il des points plus noirs que d'autres dans l'académie, et particulièrement dans ce que l'on appelle le triangle de la pauvreté bretonne (Le Faouet, Saint-Nicodème, Loudéac) ?

— H.C. : Pour autant que je puisse en juger, là plus qu'ailleurs les carences de l'État sont criantes et plus durement ressenties. Les établissements scolaires représentent, en effet, une charge très lourde pour les collectivités locales qui doivent subvenir pour tout ou partie à leur gestion. Cela rend plus difficile l'entretien des écoles dans les secteurs où la situation économique est particulièrement grave.

— LE P.B. : Et pour l'avenir, qu'en est-il ?

— H.C. : Sur le plan des constructions en tout cas, ça paraît assez sombre. Car à une ou deux exceptions près (dont Kéranroux à Brest, qui aurait dû ouvrir à cette rentrée 70) aucune construction n'est prévue dans l'académie. Mon camarade délégué à la Commission académique de la carte scolaire fut un peu ébahi d'assister de la part des inspecteurs d'académie à une véritable « foire d'empoigne », au cours de laquelle chacun essayait d'obtenir pour le département dont il a la charge, les quelques rares crédits disponibles. Dans l'état actuel des choses, toutes les constructions qui avaient été prévues sont supprimées.

— LE P.B. : Et à propos de l'enseignement du breton ?

— H.C. : Là encore, nous constatons une malhonnêteté intellectuelle, car si le droit est reconnu au breton d'avoir la parité avec les autres langues vivantes, la réalité est différente ; pour le paiement du personnel, les chefs d'établissement sont invités à recourir à des expé-

dients : prélèvement sur les crédits réservés aux activités dirigées, recours à des subventions diverses. Donner un droit sans fournir les moyens de l'exercer revient à ne pas l'avoir accordé.

— LE P.B. : En conclusion ?

— H.C. : Notre syndicat est convaincu que par la lutte, on peut faire reculer l'administration. Nous l'avons prouvé à plusieurs reprises et dans l'action commune avec les parents d'élèves. Tout n'est donc pas désespéré.

Les difficultés de la rentrée scolaire sont ressenties en Bretagne d'une façon particulièrement aiguë, car ici les gens ont conscience de la nécessité de donner à leurs enfants une bonne formation puisque de toutes façons, vu la conjoncture économique, ceux-ci sont réduits au départ, les parents préfèrent les voir s'en aller diplômés en poche.

(1) A ce sujet, voir l'article « La rentrée scolaire en Bretagne : un scandale », dans le n° 85.

LE PROCÈS INTENTÉ À NOTRE JOURNAL

Le jeudi 12 novembre, au tribunal correctionnel de Vannes, ont comparu le directeur du « Peuple Breton » et le responsable de la section de Vannes, inculpés de diffamation envers la SATMOR. La loi sur la presse du 20 juillet 1881 interdit de publier les débats du tribunal lorsqu'il s'agit d'un procès en diffamation. Nous pouvons dire seulement que les débats, commençant vers 10 h 30, ont duré jusqu'à 13 h ; que l'avocat de la SATMOR était M^e DU BOISBAUDRY, conseiller général du canton de Malestroit, et que le nôtre était M^e DAUCE, de Rennes. Le jugement fut mis en délibéré et rendu le 25 novembre, à 14 heures. La SATMOR obtient le franc de dommages et intérêts et l'insertion dans « La Liberté du Morbihan », « Le Télégramme », « Ouest-France ». Les prévenus (le directeur de la publication et l'auteur de l'article) sont condamnés chacun à 1 000 F d'amende.

La presse locale a évoqué le procès dans ces colonnes, comme le montre

Il y avait aussi à cette audience un public inhabituel : des intellectuels venus de lointains points de Bretagne, des militants de divers mouvements, des habitants de la presqu'île de Rhuys en vedette puisqu'à son sujet une publication ouvrit une polémique dont deux passages ont été retenus par M. Golvan, président de la SATMOR, qui s'estimant visé, porta plainte pour diffamation.
Les débats, au demeurant intéressants et animés, se sont poursuivis jusqu'à 13 heures. Le verdict sera rendu le 23 novembre.

« LA LIBERTÉ DU MORBIHAN » 14 nov. 70

l'extrait ci-joint de « La Liberté du Morbihan » du 14 novembre 1970.

A la sortie du tribunal, sur la place de la République, quelques agriculteurs de la Presqu'île exprimaient leur mécontentement devant l'obligation faite à certains de quitter leur région et d'aller chercher du travail ailleurs.

Librairie Yves MOREAU

(Maison fondée en 1858)

OUVRAGES SUR LA BRETAGNE

15, place de la Cathédrale

TREGUIER 22 - Tél. 35.32.76

BAR BRESTOIS

1, place Sainte-Anne - RENNES

Le rendez-vous des Finistériens

Ouvert jusqu'à 1 h. du matin

CHOUCHEN - TÉLÉVISION - LECTURE

tissages de locmaria



linges de table
confection
ameublement

MM. LE BERRE
4, RUE HAUTE - 29 S QUIMPER

TEL. (98) 95.07.04

LE FAOUËT: RAMASSAGE SCOLAIRE

(Suite de la page 1)

diennne qui n'hésite pas à titrer : « Manipulant imprudemment la poignée de la portière, un écolier tombe sur la chaussée » !

Etrange concert de justifications ! En fait, le petit Patrick Péron a le seul tort de ne pas appartenir à une famille de gros négociants ou de notables. Il ignore (comme tout le monde) ses droits et les textes de réglementation en vigueur. Alors, on n'éprouvera aucun remord à le taxer d'imprudenc coupable...

LES PARENTS D'ELEVES PROTESTENT

Pourtant, de mauvais esprits ont eu le mauvais goût de se poser des questions. Ils ont voulu savoir *quel témoin* avait pu voir l'enfant jouer avec une poignée, puis se jeter sereinement dans le vide. Ils demandaient aussi — ces gens mal intentionnés — si le témoignage était seulement possible, compte tenu du nombre de passagers massés à l'arrière du véhicule. Ils suggéraient même — audace suprême — que l'écolier avait pu, non pas sauter délicatement, mais plutôt se trouver catapulté par la pression de la foule...

Aussi, dès le lundi, le Conseil des parents d'élèves du C.E.G. du Faouët fait paraître dans les journaux un « rectificatif » relevant notamment qu'il « n'a jamais été établi que l'écolier ou un autre camarade aurait manœuvré la poignée de l'issue de secours » et que « tous les jours, sur le trajet Le Faouët - Priziac et retour, de nombreux élèves sont dans le car debout dans le couloir central et dans le fond, faute de place ».

Le 8 novembre suivant, réunis en assemblée générale, les parents décident d'adresser au préfet une motion, exigeant « que les Pouvoirs publics accordent des subventions pour les transports et ramassages scolaires assurant une surveillance effective sur les matériels (état des véhicules), les effectifs (capacité des véhicules) et le fonctionnement des compagnies effectuant des transports dans le but de garantir une meilleure sécurité pour les passagers en général et les écoliers en particulier ».

UN MEMORIAL DU RAMASSAGE ?

L'affaire, dès lors, devenait assez trouble pour justifier qu'on s'y intéressât. Nous avons donc voulu, dans une première phase, reparcourir l'histoire du ramassage dans le canton du Faouët. Notre moisson, bien que fort imparfaite, n'a pas été vaine :

— En 1964, un enfant de Lanvénegen tombe du car en marche ; il est resté infirme.

— En 1965, un écolier du quartier nord de la commune du Faouët tombe en marche.

— En 1968, un de ses camarades, du quartier de Saint-Jean, tombe en marche.

— En 1969, un enfant de Meslan, à la descente du car, est percuté par une voiture.

— En 1970 enfin, le jeune Péron de

Priziac, tombe la tête la première sur la chaussée.

Et puis, trois semaines environ après l'accident du petit Patrick, le même car, pour éviter un poids-lourd, percuté, un pont et manque de s'écraser dans l'Ellé. Seul le sang-froid du chauffeur évite la catastrophe, les freins ne suffisant pas à stopper le véhicule surchargé. Des enfants, debout, mal placés, sont contusionnés.

Il y a plus triste encore : le lundi précédent, à Meslan, un écolier de six ans est tué en s'engageant sur la chaussée derrière le car de ramassage à l'arrêt. On ne peut, hélas ! s'empêcher de faire le rapprochement avec le problème de la sécurité des transports d'enfants...

— Cette longue liste n'est sans doute pas complète. Elle peut aussi être étendue à d'autres communes toutes proches : à Tréméven par exemple, où deux enfants ont trouvé la mort en descendant du car allant sur Le Faouët...

Il y aurait un mémorial à élever à toutes ces petites victimes du « ramassage ».

LES ENFANTS SONT-ILS RESPONSABLES ?

Poser la question revient à y répondre. Quelle responsabilité osera-t-on attribuer à un gamin de six ans, par exemple, même s'il est turbulent, même s'il a commis délibérément une imprudence ? Devra-t-on, comme à l'armée, compter avec la part du feu et s'y résigner ? Pourtant, c'est ainsi que les grosses sociétés de transport raisonnent : ces enfants n'ont qu'à mieux se tenir ! Surtout s'ils sont d'origine modeste et ne savent pas toujours se défendre.

Cette morale ne peut nous satisfaire. On frissonne à l'idée de ces bambins se ruant sur la chaussée, sans surveillance, sans la garantie d'un feu rouge ou même d'un passage clouté. On nous répondra que c'est cela le progrès, que les écoles rurales devraient fermer, que l'encadrement coûterait trop cher... Et que dire de tous ceux qui sont, purement et simplement, tombés en marche ?..

UN ECLAT DE RIRE GENERAL

C'était il y a six mois : dans le cadre d'une campagne engagée par la Prévention routière, des brochures illustrées étaient distribuées aux enfants des écoles sur la façon de se tenir en autocar. La teneur des textes était en gros, la suivante : tu monteras calmement, tu t'assoiras sur un siège, tu resteras tranquille jusqu'à l'arrivée.

Dans le chef-lieu, ce fut un éclat de rire général à la lecture de ce qui n'était pour eux qu'un canular : « Pensez donc, disaient-ils, comment voulez-vous monter calmement quand des dizaines de camarades vous poussent au derrière pour trouver place dans le véhicule ? Comment voulez-vous vous asseoir, lorsqu'il y a deux ou trois fois moins de sièges que de passagers ? Comment voulez-vous y rester tranquille, si la foule des gens debout vous dégringolent dessus à chaque virage ?

EN PAYS SOUS-DEVELOPPE

Renseignements pris, ces enfants avaient simplement le sens de l'humour. Même, ils prenaient conscience du fait qu'on se moquait d'eux ; espérons qu'ils s'en souviendront. En

effet, les conditions du ramassage scolaire dans tout le canton ne manquent pas d'être anormales :

— Sur la ligne scolaire qui fait le tour du Faouët par le nord et l'ouest, les modes de transport varient : parfois, dans les bons jours, les enfants bénéficient d'un « grand » car, où ils ne sont pas trop serrés. En revanche, le reste du temps, les écoliers auront le choix entre une guimbarde aux portières branlantes et un mini-car. Le mot d'ordre y est : « Poussez vers le fond » ! Malheureusement, le fond n'est pas extensible, et les anecdotes à ce sujet foisonnent : tel jour, au village de Restalgon, les trois derniers écoliers ne parviennent pas à s'encastrer dans la boîte de sardines ; le chauffeur devra revenir les prendre à vide, dix minutes plus tard ! Un autre jour, c'est une fillette qui cherchait désespérément à monter en compagnie d'une branchette de houx que sa maîtresse avait demandée : la fillette a pu trouver place, mais pas la branchette !

— Sur la ligne Le Faouët - Quimperlé et retour, ligne régulière qui assure en même temps le ramassage scolaire, matin et soir, dans les deux sens, le car est trop fréquemment bourré. Et tout récemment encore, il n'avait aucun chauffage.

— Sur la ligne Priziac - Le Faouët, où est survenu l'accident du 24 octobre, il y a chaque matin 67 enfants, chiffre déjà nettement supérieur au nombre des places assises. Mais attention ! il s'agit aussi d'une ligne régulière qui prend les passagers adultes et les voyageurs. On se doute du résultat.

Par ailleurs, le samedi, les pensionnaires en permission viennent se joindre aux habitués quotidiens (1)...

Mais quoi ! La Bretagne n'est-elle pas un pays sous-développé ? La surcharge des transports en commun est un des critères qui caractérisent le Tiers Monde...

TRANSPORTEURS OU NEGRIERS ?

Sous tout cela apparaît une affaire de gros sous. Certes, il est bien connu que le ramassage coûte cher. Cher aux parents d'abord ; cher à la collectivité aussi ! On a même calculé qu'il coûtait l'équivalent d'un nombre considérable d'instituteurs.

Le ramassage scolaire est, dans bien

des cas, une source de profit capitaliste. Tous les transporteurs ne sont pas nécessairement à mettre en cause. Il y a, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, des artisans, à la fois patrons et chauffeurs, et qui font souvent leur métier consciencieusement. Mais pour ceux qui ont « réussi », l'appât du gain devient vite le plus fort. Les enfants sont alors des colis, dont le poids limite se calcule à la résistance des amortisseurs.

LA JUSTICE DES RICHES

L'accident du 24 octobre n'appartient pas au passé : il est toujours présent à l'esprit des écoliers du Faouët, et bien plus encore à celui d'entre eux qui se demande dans son lit ce qui a bien pu lui arriver. Il faudra déterminer les responsabilités. Or, nous avons vu que le système secrète sa propre défense, par le biais des communiqués de presse, des attaques contre la jeunesse, des intérêts mercantiles.

Pour notre part, nous poserons ces questions :

— Y a-t-il une réglementation concernant les transports scolaires ? Quelles en sont les normes ? Qui se charge de les faire appliquer ?

— Comment sont défendus les intérêts des écoliers accidentés ? Qui témoigne ? Prend-on le même soin à protéger l'enfant d'agriculteur ou d'ouvrier, et le jeune bourgeois ?

— Quel est la somme exacte consacrée, par enfant, par car et par transporteur, au ramassage ? Comment est-elle utilisée ? Quels sont les profits réalisés ?

Autant de questions qui devront trouver une réponse, avant que d'autres accidents ne viennent endeuiller des familles populaires.

(1) La veille du 11 novembre, un car supplémentaire avait été mis sur Priziac à l'intention des pensionnaires. Les gros transporteurs commencent-ils à sentir le vent tourner ? Peut-être d'autres initiatives de ce genre vont-elles être prises. Elles ne sauraient de toutes façons effacer les responsabilités passées.

SECTION DU FAOUËT

BAR ECOSSAIS

243, rue Jean-Jaurès

BREST - TÉL. 44-70-08

POBL VREIZ

« POBL VREIZ », édition bretonne du « Peuple Breton », est le journal de l'U.D.B. Il exprime en breton le combat pour le socialisme. Il comprend pour le moment l'éditorial et la chronique du « Problème breton de Brest à Nantes ».

ATTENTION, la trésorerie de « Pobl Vreiz » est indépendante de celle du « Peuple Breton ».

FORMULAIRE D'ABONNEMENT A RETOURNER (découpé ou recopié)
A « POBL VREIZ », BOITE POSTALE 713 — 35 - RENNES

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

SOUSCRIT UN ABONNEMENT ORDINAIRE : 6 F *
DE SOUTIEN : A partir de 15 F *

CI-JOINT LE REGLEMENT PAR Chèque postal * Mandat-lettre *
Chèque bancaire *

* (Rayer la mention inutile)

Les chèques doivent être libellés sous l'intitulé suivant :

POBL VREIZ B. P. 713, 35 - RENNES - C.C.P. Rennes 2746-79

HOTEL - RESTAURANT

B. VITRÉ

Salles pour Noces, Banquets
Réunions, etc... — Parking

29, rue des Martyrs

29 N - **CARHAIX** - Tél. : 22

APRES LA JOURNEE D'ACTION DU 28 OCTOBRE

PONT-DE-BUIS ;

LA GREVE DES C.T.B.

Quelque temps avant la journée d'action du 28 octobre, nous écrivions (édito du numéro précédent) :

« Malheureusement nous devons constater que la journée n'a pas été organisée comme il aurait fallu. Pourquoi fragmenter ainsi différentes selon les départements ? Pourquoi fragmenter ainsi négativement la lutte pour l'emploi en Bretagne, alors que les structures du Comité régional C.G.T. de Bretagne et de l'Union C.F.D.T. de Bretagne (à quatre départements l'un et l'autre — malheureusement) permettaient de mener un combat unitaire. En fait, les organisations syndicales situent encore leur action dans un Hexagone uniforme qui ne peut que noyer les revendications spécifiques de la Bretagne-colonie.

« La journée du 28 octobre aurait dû être une action de masse bien orchestrée au-delà du cadre artificiel du département. Il est nécessaire que les Bretons luttent clairement contre la politique gaulliste qui refuse systématiquement l'industrialisation de notre pays. Avant les municipales, une éclatante démonstration de masse aurait permis de dénoncer, comme il faut, le régime qui refuse au peuple breton son existence ».

Cliché « Le Peuple Breton »



Au vu de la préparation du 28 octobre, nous savions que la journée ne connaîtrait pas un grand succès. Si le Mor-Bihan et ses environs mobilisèrent leurs troupes dans les grandes centres (Lorient : arrêt de travail quasi-total, 85 % des commerces fermés, 6 000 manifestants. - Vannes : défilé de 2 000 personnes. - Redon : 3 000 manifestants, de 80 à 95 % des commerces fermés), nous devons constater — sans entrer dans les détails — qu'en bien des points de Bretagne, la journée fut faible. Breton vit même deux meetings différents, l'un de la C.G.T. le matin, l'autre de la C.F.D.T. l'après-midi !

Mais nous ne sommes pas de ceux qui, à la manière des gauchistes, dénigrent les syndicats. Pour les ouvriers, les syndicats restent encore la principale force de résistance contre le pouvoir. Cependant, il y a des responsabilités à éclaircir objectivement. Souhaitons que les syndicats eux-mêmes le fassent dans un esprit d'union. Quant à nous, malgré les faiblesses des uns ou des autres, nous ferons de maximum pour favoriser l'unité d'action des travailleurs syndiqués.

En plus de l'absence d'organisation unitaire que nous déplorons plus haut, le manque de réussite est venu dans bien des cas de la sous-information. Tel camarade brestois expliquant pendant plus de deux heures à ses collègues enseignants le marasme de la Bretagne, fut étonné de constater combien le problème breton est encore mal perçu. Il nous reste à faire un énorme travail d'information. Notre longue marche ne se fera qu'à ce prix.

Par ailleurs, le 28 octobre a des aspects positifs :

— Outre les rassemblements importants de Lorient, Vannes, Redon, certains points ont vu une mobilisation intéressante de travailleurs. Ainsi Le Faouët rassemblait dans un meeting 150 personnes : 150 est un chiffre satisfaisant, compte tenu de la très faible implantation des syndicats ouvriers dans ce secteur. On ne peut s'empêcher de penser au résultat qu'on aurait obtenu, si la journée avait été préparée unitairement dans toute la Bretagne.

— Dans les rassemblements, des idées sont passées qui montrent, et là une prise de conscience grandissante du problème breton. Par exemple :

● A Lorient, des pancartes portaient : « Le désert breton s'agrandit » - « Faut-il se déporter en Allemagne ? »

● A Vannes, l'orateur C.F.D.T. dénonça le tourisme de luxe en prenant l'exemple de la presqu'île de Rhuys et « la situation de pays colonisés faite à la Bretagne, état de dépendance de Paris ».

— Nous avons la satisfaction de constater qu'après le 8 mai 1968 qui fut une manifestation « ouestienne », noyant dans un cadre ambigu le problème de la Bretagne, la journée avait pour mot d'ordre, malgré des consignes locales souvent confuses, « La Bretagne veut vivre » (avec un « plan de développement de la Bretagne »). Non pas que nous ignorions les problèmes de l'ouest breton qui, eux aussi, sont à résoudre, mais parce que le problème breton est spécifique et qu'il doit être résolu dans le cadre qui est le sien : la Bretagne des 5 départements.

Nous avons déjà parlé de notre précédent numéro de la grève des ouvrières des Constructions Téléphoniques de Bretagne (C.T.B.), usine installée à Pont-de-Buis et appartenant au groupe Depaëpe de Paris.

LES ETAPES DE LA GREVE

Commencée le mercredi 30 septembre, la grève avait pour but essentiel d'obtenir une majoration du salaire horaire, de 3,50 F à 4,20 F (70 centimes d'augmentation qui n'aurait même pas mis leur traitement au niveau des salaires horaires de 4,60 F accordés dans les deux autres entreprises du même groupe : la société Picart-Lebas de Châteaudun, la société Sneider de Colmar).

La direction se refusa d'abord à toute augmentation, se retranchant derrière le S.M.I.C. et prétextant que ses marchés avec l'Etat (P.T.T.) et la concurrence vive, ne lui permettaient pas d'agir autrement (Le Télégramme du 16 octobre).

Les grévistes tiennent quinze jours, puis trois semaines, enfin un mois. Elles ne négligent les démarches, ni auprès des pouvoirs publics, ni auprès de la direction de l'usine. Dès le début de la grève, une section syndicale C.F.D.T. est mise sur pied. Grâce à elles, les ouvrières obtiendront l'appui de tous les syndicats à l'occasion du meeting du 14 octobre réunissant à Pont-de-Buis les délégués des sections locales : C.F.D.T., C.G.T., F.O., S.N.I., F.E.N., C.G.T.-S.N.E.T... Des collectes sont organisées dans des entreprises, à l'arsenal de Brest... Les milieux agricoles prennent position en faveur des grévistes : « La F.D.S.E.A. et le C.D.J.A. du Finistère se déclarent solidaires des grévistes, parce que, au-delà de leur lutte légitime pour obtenir un salaire décent, l'existence de la direction sont l'exemple type de la situation de l'emploi dans notre département » (Ouest-France, 27-10-70).

Et puis c'est le point culminant de leur action : elles occupent les locaux de l'usine, transformant les bureaux « en réfectoire, dortoir et parloir ». Le syndicat C.F.D.T. déclare qu'en cas de lock-out, il est prêt à assurer, avec les grévistes, « le fonctionnement de l'usine, en se mettant en rapport avec les services intéressés. » (Ouest-France, 28 octobre 1970).

Entre temps la direction décide de porter les salaires horaires de 3,50 F à 3,65 F dès novembre et à 3,75 F le 1^{er} janvier 1971. L'objectif étant loin d'être atteint, la majorité des grévistes votent, le 29 octobre, la reprise du travail.

Elles reprennent le travail le lendemain.

LA LOGIQUE DU SYSTEME

Quand on pense à toutes les facilités dont la société Depaëpe a bénéficiées en s'installant à Pont-de-Buis (primes d'installation, exonération de patentes

pendant les cinq premières années de fonctionnement), quand on constate la différence des salaires horaires accordés à cette entreprise de Bretagne et de ceux des deux autres usines du même groupe installées en d'autres régions, on cerne mieux le type d'exploitation dont sont victimes les travailleurs bretons.

N'est-elle pas révélatrice cette note transmise de Paris par le directeur de ladite société à ses cadres de Pont-de-Buis et reproduite dans *Ouest-France* du 28 octobre 1970 : « Nous ne chantageons pas de position. Si les grévistes occupent l'usine, c'est à leurs risques et périls, car nous pouvons pratiquer le lock-out et licencier tout le monde, suivi d'un réembauchage avec réduction de tous les effectifs et avec abandon et résiliation de nos commandes en cours.

« Nous ne nous sommes pas installés à Pont-de-Buis par philanthropie, ni pour gagner de l'argent, mais pour assurer du travail au maximum de gens... »

Autrement dit, si les grévistes ont le droit de revendiquer, les propriétaires peuvent toujours fermer l'usine. Si les ouvrières ne sont pas satisfaites de leurs salaires, l'usine s'en ira ou embauchera d'autres. Car ils ont les embauchés : ils ont les pouvoirs publics avec eux pour le maintien des salaires à un niveau très bas. C'est ainsi que pour de plus justes rémunérations, des jeunes gens quittent tous les ans la Bretagne et s'en vont grossir les rangs de ces millions de travailleurs des rives de la Seine et du Rhin. C'est ainsi que nos capitalistes édifieront des fortunes colossales, avec le soutien du gouvernement, dans ces usines-pirates coloniales que nous connaissons chez nous. « Une étude de l'I.N.S.E.E. portant sur l'année 68, montre que l'ouvrier breton gagnait en moyenne 11 900 F par an, tandis que l'ouvrier lyonnais en gagnait 14 000 et le parisien 19 700. Mêmes disparités régionales pour les salaires féminins qui étaient de 8 000 F par an en Bretagne contre 12 560 dans la région parisienne.

« Si ces bas salaires attirent certains industriels, leur attraction est loin d'être suffisante (et ne pourrait de toute façon satisfaire les salariés) puisque tandis que l'agriculture bretonne perdait 95 000 actifs entre 62 et 68, l'industrie n'en gagnait que 22 000. »

(Syndicalisme, n° 1314).

UNE LUTTE QUI EN APPELLE D'AUTRES

Les ouvrières des C.T.B. ne demandaient que de vivre plus décemment et ont entrepris la lutte. Elles ne sont pas à l'abri de la lassitude. Aussi, les encourageons-nous dans la voie de leurs justes revendications, et comme il y a plusieurs « C.T.B. » en Bretagne, il nous revient à nous, travailleurs bretons, de lutter ensemble pour que cesse l'exploitation capitaliste.

M. FLOC'H.

Auberge AR STIVEL

CADRE MEDIEVAL EXCEPTIONNEL

- Soupers attractifs aux chandelles avec les meilleurs artistes bretons
- Grillades sur bois
- Crêpes - Spécialités

Entre Penfeld et Guilers vers Saint-Pierre (B R E S T)

LA CRISE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DANS LES COTES-DU-NORD

Nous avons déjà expliqué, dans les numéros 83 et 84, que la crise du Bâtiment, très sensible à travers toute la Bretagne, venait essentiellement de la politique d'austérité et, en particulier, des conditions d'encadrement du crédit définies par le gouvernement après la dévaluation d'août 1969. Certes, Giscard d'Estaing a annoncé un desserrement du crédit, mais cependant la situation reste très précaire et les effets de la politique d'austérité s'en ressentiront encore longtemps (1).

La crise a atteint dès le début les Côtes-du-Nord, dont l'économie est particulièrement fragile.

LE BATIMENT : PRES DE LA MOITIE DES EMPLOIS INDUSTRIELS DU DEPARTEMENT !

Dans les Côtes-du-Nord, le secteur industriel le plus important est le Bâtiment, qui représente plus de 45 % des emplois industriels, contre moins de 25 % pour l'Hexagone. Il avait progressé de 1960 à 1968, période pendant laquelle le nombre d'apprentis avait doublé. Depuis, il y a régression rapide et, en trois mois (fin de l'été et début de l'automne), il y a eu 33 radiations d'entreprises.

Un millier de travailleurs du Bâtiment recevaient à cette époque le préavis, envoyé par les employeurs lors des fins de chantier, les informant qu'ils seraient licenciés dans deux mois s'il n'y avait pas d'amélioration de la situation (c'est-à-dire augmentation de la demande de travaux liée au déblocage du crédit). De plus, le chômage partiel non comptabilisé (mises à pied pour 8-15 jours) a augmenté de 60 % par rapport à l'an dernier à la même époque.

TOUT LE DEPARTEMENT EST TOUCHE

Le chômage a touché particulièrement les entreprises suivantes :
— OFFRET à Guingamp (plus de 50 personnes licenciées),
— RICHEL à Saint-Brieuc,
— PENIGUEL à Dinan (effectifs tombés de 150 à 50 en 3 ans),
— HOURDIN à Saint-Cast, entreprise de 250 ouvriers, où un curateur a été nommé.

Depuis le début de l'année, des licenciements ont déjà eu lieu dans les secteurs de Lamballe, Tréguier, La Chèze, Lannion, Loudéac et St-Brieuc (Entreprise QUEMENEUR).

De ce fait, le nombre de chômeurs secourus par l'ASSEDIC a augmenté de 43 % en un an. Déjà, pour 1969, il y avait eu 350 emplois supprimés par fermeture d'entreprises et seulement 75 créés.

LES CONTRE-COUPS DE CETTE CRISE

Toutes les entreprises du département qui travaillent pour le Bâtiment subissent le contre-coup brutal de cette situation. A Saint-Brieuc, la S.M.B. (métallurgie), qui employait près de 250 ouvriers, il y a un an, n'en emploie plus qu'une centaine.

Les entreprises de menuiserie sont aussi en crise : ROLLAND, à Saint-Brieuc, n'emploie plus que 50 ouvriers contre 82 il y a un an. SANI-CHAUFFAGE, à Perros-Guirec, est passé de 250 à 58 employés. L'ELECTRO-ENTREPRISE, puissante société parisienne, dirige une partie du personnel de l'agence de St-Brieuc vers Paris.

LES RESPONSABILITES

La politique des pouvoirs publics apparaît à l'origine de cette situation catastrophique. Rien n'est fait pour aider les entreprises en difficulté.

Les investissements publics, qui pouvaient éviter la crise, ont été brutalement réduits. De nombreux projets de réalisations ont été suspendus : la ville de Saint-Brieuc a dû retarder la construction du centre social sur la seconde ZUP et celle de l'hospice de Beauchée. Les travaux au centre hospitalier ont été également bloqués.

A cela s'ajoutent les difficultés dues aux restrictions de crédit : une enquête a permis de constater que, sur 64 familles ayant obtenu un prêt au crédit foncier, 28 ne pouvaient se procurer les prêts complémentaires indispensables, compte tenu des nouvelles exigences des organismes prêteurs.

Enfin, l'Etat aggrave encore les répercussions de cette crise en bloquant les adjudications pour la construction de logements sociaux sur un petit nombre de très grosses entreprises, presque toujours étrangères à la Bretagne (notre pays

possédant essentiellement, dans le secteur du Bâtiment, des entreprises petites ou moyennes).

QUEL AVENIR ?

Dès le début de l'année, le plan de charge des entreprises du Bâtiment oscillait entre 4 et 5 mois. Très peu de commandes nouvelles sont venues avec la crise.

Les travailleurs du Bâtiment en Bretagne, sont cruellement exploités : mal payés, mal protégés, livrés à la boue, au manque d'hygiène, fatigués par un travail physiquement éprouvant, dans lequel ils doivent se substituer au matériel dans des entreprises sous-équipées (2), dépourvues de tout cadre social (la gamelle remplace la cantine), ils doivent maintenant affronter l'emploi temporaire ou le chômage complet. Plus que jamais, ils ont besoin de la solidarité active des autres travailleurs bretons.

Section des Côtes-du-Nord.

(1) Voir dans le n° 83 :
— les causes générales de la crise du Bâtiment et des Travaux Publics en Bretagne,
— la crise du Bâtiment et des Travaux Publics dans le Finistère.
Voir dans le n° 84 :
— la crise du Bâtiment et des Travaux Publics dans le Morbihan.
L'abondance des événements socio-économiques de ces derniers temps nous avait empêchés de donner, dans le n° 85, une suite à nos analyses du Bâtiment et des Travaux Publics.

(2) Des chantiers de 200 ouvriers sans le moindre équipement sanitaire ou d'hygiène.

PRESQU'ILE DE RHUYS

Dans la presqu'île de Rhuys, certaines personnes commencent à se poser des questions. Ainsi, des commerçants d'Arzon qui avaient signé avec enthousiasme leur acte de cession de propriétés, seraient, nous dit-on, assez anxieux sur le sort que leur réservera l'aménagement touristique de la presqu'île. Ne leur aurait-on pas promis monts et merveilles ?

Les jeunes d'Arzon eux aussi se demandent pourquoi l'on ne pourrait pas leur faire des installations sportives ?

Des lecteurs de la presqu'île nous écrivent et apportent leur contribution à cette question. Témoin cette lettre :

Messieurs,

J'approuve particulièrement votre action en faveur de la PRESQU'ILE DE RHUYS. A ce propos je puis vous apporter quelques éléments.

1° — En février 1970, la préfecture de Vannes a avisé les propriétaires de maisons, terrains et marais environnant le château de Suscinio de sa volonté de les exproprier. Et à quelles conditions ?

Voici quelques exemples :

a) un entrepreneur de travaux agricoles se voyait offrir pour sa maison face au château, une somme de 60 000 F alors que la construction d'une maison analogue lui coûterait plus de 100 000 F, alors qu'en outre, toute sa clientèle se trouverait perdue si, comme on le proposait, il se « reconvertisait » à Questembert.

b) Un retraité de la Gendarmerie, se voyait offrir pour un verger une somme qui — coïncidence — était exactement celle que lui rapportait chaque année la vente de ses pommes.

c) Un autre retraité disposant d'un minuscule jardin dont les fruits l'aidaient à vivre modestement, se voyait exproprié de ce jardin (quelques mètres de large), un passage de cinquante centimètres de large lui étant seul laissé pour atteindre la porte de sa maison.

d) Environ 80 hectares de marais étaient menacés d'expropriation et l'on offrait pour eux une somme de 0,10 F le mètre carré (100 000 anciens francs l'hectare).

Il est important de noter que ces 80 hectares sont répartis entre de nombreux propriétaires (l'un des plus importants étant la commune de Sarzeau).

Tous les propriétaires, que ce soit de maisons, de terrains ou de marais, refusèrent les propositions de la préfecture, certains cultivateurs manifestèrent l'intention de barrer les routes pendant la saison touristique, des affiches furent apposées : « NON AUX EXPROPRIATIONS SCANDALEUSES ».

Il paraît que M. Marcellin aurait manifesté son mécontentement contre « la maladresse » de la préfecture qui « pourrait lui coûter des voix lors de la prochaine élection au Conseil général ».

Après nomination d'une nouvelle commission préfectorale, il semble que la préfecture aurait abandonné l'idée de procéder elle-même à l'expropriation, mais ce serait la SATMOR qui l'effectuerait, après une tentative d'achat amiable.

Cette « novation » soulève un autre problème. En effet, la préfecture expropriait pour « protéger le site du château », mais il n'est pas interdit de penser que la SATMOR aurait d'autres visées. En effet, certains marais sont à la fois éloignés de Suscinio et immédiatement en bordure de plage. Les frais de comblement et d'assè-

chement atteindraient environ 8 000 F l'hectare, ce qui permettrait d'obtenir des terres à bâtir extrêmement bon marché payées au prix amiable demandé par les propriétaires des marais (1,50 F le mètre carré plus les frais ci-dessus, 0,80, soit 2,30 F) alors qu'ils pourraient être revendus à des prospecteurs (par la même SATMOR entre 10 et 15 F le mètre minimum).

2° — En juin 1970, le préfet est venu expliquer aux commerçants et artisans ce que « le gouvernement voulait faire pour la presqu'île sur le plan touristique ». Il croyait être acclamé alors qu'il se heurta à des objections et des contradictions très vives. Il réussit cependant à se faire entendre mais lorsqu'il chargea M. Le Quéré, secrétaire de la SATMOR, de développer les plans de cet organisme, un concert de protestations empêcha M. Le Quéré de se faire entendre : il se rassit.

3° — L'une des principales objections faites dans la presqu'île est que l'on ne développe pas l'économie d'un canton avec DEUX mois d'activité, que cela ne permet pas la création d'emplois.

Nos lecteurs pourront se rapporter aux numéros 81 - 82 - 83 et 84 du P.B. où nous avons évoqué ces problèmes.

Le tourisme est souhaitable et utile aux habitants de la presqu'île de Rhuys à condition que ce soit un tourisme populaire qui soit ouvert à la masse des travailleurs de la région. Le tourisme de luxe tel qu'il est actuellement préconisé est condamnable à plusieurs points de vue. Il déchaîne des appétits, il menace les paysages, la flore, la faune, les sites et monuments historiques ; il favorise les classes aisées, il se fait au détriment des habitants et des travailleurs de la région ; il est présenté comme un remède miracle aux difficultés de la presqu'île alors qu'il n'apporte aucune promesse d'emplois et de développement économique.

A l'UDB, nous combattons pour la décolonisation de la Bretagne et c'est dans ce sens que nous n'acceptons pas que le capitalisme se taille un morceau de choix avec les installations touristiques de luxe qu'il projette dans la presqu'île ; c'est dans ce sens aussi que nous défendons les travailleurs de la presqu'île, contre l'exploitation du capitalisme, contre la colonisation de notre pays, pour une Bretagne socialiste.

SECTION DE VANNES.

LIBRAIRIE

"Brentano's"

Tous les livres français et étrangers

★

7, quai Chateaubriand - RENNES

Tél. 40.70.32

PEINTURE - VITRERIE

PAPIERS PEINTS

Décor - Revêtements

HENRI LE LANN

13, rue Saint-Exupéry

BREST

Tél. 44-81-38

TOUTES MOQUETTES ET PLASTIQUES

L'INTÉRÊT DE LA FRANCE ET LES INTÉRÊTS FRANÇAIS

Dans l'éditorial du n° 92 (septembre 1970) de « La Bretagne Economique », M. Chaffot, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes, fait la démonstration de ce que nous pouvons attendre du capitalisme pour défendre la cause du peuple breton.

Première affirmation : l'INTERET NATIONAL.

« L'une des difficultés majeures de l'aménagement du territoire est la détermination pour chaque région des meilleures options, des meilleurs investissements. Les Pouvoirs Publics ont le devoir de considérer d'abord l'intérêt national. Celui-ci n'est pas toujours en concordance avec l'intérêt régional, et nous devons admettre qu'en ce qui concerne la Bretagne notre position géographique nous place dans certains secteurs devant des difficultés insurmontables. »

Suit la démonstration à partir de l'exemple du port pétrolier brestois. Chiffres à l'appui, il démontre que Le Havre est plus rentable que Brest :

« (...) l'éloignement de Brest des grands centres de consommation français et européens en pétrole brut ne nous permet pas de lutter à armes égales avec Le Havre. Aussi, le 11 décembre 1969, le gouvernement a décidé que le port du Havre assumerait la mission de recevoir les navires géants.

« Décision logique, conforme aux intérêts français. »

Cette déclaration pourrait surprendre certains, venant de la part d'un représentant de chambre de commerce de l'une des plus grandes villes bretonnes. Aux yeux d'un socialiste breton, elle est pourtant on ne peut plus logique. Car la démonstration repose sur deux affirmations dont on veut faire des arguments.

La première, nous l'avons vu, est celle de l'intérêt national (De Gaulle aurait dit « l'intérêt de la France » et Debré « l'intérêt de la Nâation »).

Cet intérêt « national » n'est même pas la moyenne arithmétique des intérêts régionaux, ce qui aurait eu au moins l'avantage d'être logique. Il s'agit plutôt de l'éternel attrape-nigaud du centralisme français dans lequel la gauche française se jette souvent tête baissée, à savoir que ce que l'on appelle l'intérêt national n'est autre actuellement que l'intérêt du grand capital, et dans l'exemple cité, celui des pétroliers.

Car le deuxième argument, indissociable du premier, est la RENTABILITE :

« Aucun raffineur français ou européen n'accepterait de payer un cabotage supplémentaire au départ de Brest sur Le Havre, ou une plus-value de pompage d'environ 500 km par pipe-line, en supposant qu'on acceptât l'investissement considérable qui consisterait à doubler le réseau actuel de pipe-lines au départ du Havre par un nouveau réseau au départ de Brest. Investir pour augmenter un prix de revient est contraire aux règles les plus élémentaires d'une économie rationnelle.

« Le gouvernement pourra confier à un groupe privé le financement et l'exploitation de l'opération du Havre, car elle est parfaitement rentable.

« (...) La position géographique du Havre par rapport à celle de Brest imposait la décision qui a été prise par le

gouvernement, nous devons l'accepter sans rancœur.

« (...) de grâce, n'oubliez jamais la rentabilité capitale de la rentabilité. »

L'accepter sans rancœur ! Amen.

La rentabilité. Voilà le mot-clé prononcé. Car, en économie capitaliste, c'est-à-dire de profit, l'avenir de la Bretagne repose sur cette notion. En d'autres termes, une industrie n'a de chances de s'implanter « raisonnablement » dans notre pays que si elle présente un taux de profit acceptable. Celui-ci est directement lié aux coûts de production, lesquels comportent un pourcentage plus ou moins élevé de frais de main-d'œuvre. Résultat : ne sont rentables en Bretagne que les industries où la main-d'œuvre (facile à exploiter) représente une part importante des coûts de production, c'est-à-dire tout ce qui représente peu d'infrastructure, et d'une technologie en général peu avancée.

Au temps de la III^e République, bien des luttes politiques se jouèrent autour de la rentabilité des colonies françaises. Aujourd'hui, le débat est le même à propos de la Bretagne dont M. Chaffot est en principe un chaleureux défenseur, ce qui ne l'empêche pas de terminer ainsi son éditorial : « de grâce, n'oubliez jamais la contrainte capitale de la rentabilité. » Gageons, Monsieur le Président, que les Bretons colonisés vous écouteront religieusement : nous ne sommes pas rentables (sous l'Ancien Régime, on disait corvéables) et en suivant que l'intérêt national (français) nous nous expatrions !

Profitons de cet exemple pour répondre à certains de nos détracteurs qui nous reprochent (cf. parfois le Courrier du Lecteur) de « dénigrer systématiquement et trop violemment » au lieu de construire. Il est bien évident que la construction d'une Bretagne socialiste par la destruction de ce système qui fait que notre pays n'est pas rentable. Certes, nous ne pouvons nier certaines réalités économiques qui font qu'en régime socialiste non plus on ne peut pas faire n'importe quoi n'importe où. Mais il est certain que le socialisme au pouvoir en Bretagne, comme ailleurs, trouverait des solutions aux aspirations du peuple, indépendamment de la rentabilité capitaliste des investissements. Seule une société socialiste peut se permettre des investissements à long terme, n'étant pas soumise à la notion de profit immédiat.

La rentabilité de la Bretagne est un faux problème économique, mais bien une réalité politique. Quelles que puissent être les initiatives techniques ou économiques des Bretons, le système capitaliste fait que l'on trouvera toujours des exemples de meilleure rentabilité ailleurs. Il est ainsi de l'agriculture bretonne dont les structures comparées à celles d'autres régions européennes rendent aléatoires les tentatives de modernisation. En définitive, cette fautive rentabilité n'affecte que le capital pour les notables. Car, lorsque le travailleur breton vend sa force de travail, on ne lui demande pas si cette transaction est rentable pour lui.

C'est sous cet angle qu'il faut aborder le véritable combat breton : rendre au travail sa dignité et sa véritable valeur. Seul le socialisme répond à ce besoin.

Du travail en Bretagne ? C'est indispensable, pour qu'elle survive. A n'importe quel prix ? Demandez-le aux ouvrières de Transocéan à Brest.

J. ROUDAUT.

PLEUMEUR-BODOU :

L'ECOLE DE BRETON

Pleumeur-Bodou dans les Côtes-du-Nord. Jeudi, 10 heures, le jour où les enfants, tout heureux de retrouver la liberté, restent plus tard au lit ou vont courir le long des grèves, à Vilveur, Treslern, Beg Penn Ar Prad : pourquoi tous ces vélos appuyés le long du mur de la cantine scolaire de Kerenok ? A qui appartiennent ces voix qui résonnent et envoient aux quatre coins des mots d'une langue qui n'est pas celle qu'on enseigne obligatoirement, 100 mètres plus haut, à l'école communale de Kerenok ?

« SKOL VREZHONEK PLEUVEUR » DANS LA CANTINE DE L'ECOLE

Pour la première fois, des jeunes enfants de Pleumeur-Bodou apprennent, à l'école, à écrire et lire la langue qu'ils entendent tous les jours autour d'eux, dans les champs, sur les grèves, dans les carrières et les maisons. Dans la cantine scolaire de Kerenok, ils sont une quarantaine d'enfants bruyants, garçons et filles, les yeux vifs, prêts à mordre dans les mots bretons.

Il y a là des enfants de Kerenok, Landrellek, Ar Wern, Kerviziou, Saint-Samson, Kéraliès, Kleger, Run-Rouz-Mousterio, Kervoegano.

Autour des tables, les enfants de l'école communale et ceux de l'école des sœurs, mélangés ; les enfants des marins de commerce, des cultivateurs, des carriers, des artisans, la fille du professeur de math', celle du charpentier...

Peu de matériel, des tables relevées, calées avec des boîtes de biscuit vides, servent de support pour les panneaux de lecture.



Cliché « Le Peuple Breton »

« Skol Vrezhonek Pleuveur » a débuté le 8 octobre 1970, sur l'initiative de notre camarade R. Chevalier. Le 6 octobre, le maire de Pleumeur-Bodou l'avait autorisé à utiliser les locaux de la cantine scolaire. Les enfants étaient 23 le premier jour, 38 les 15 et 22 octobre, 40 le 29 octobre et le 5 novembre (1).

Les parents sont fiers d'envoyer leurs enfants à « Skol Vrezhonek ». Ils regrettent qu'il n'y ait pas eu pareille école au temps de leur jeunesse. « N'eo ket ken un dizoneur, bremañ, kaozeal brezhoneg » disait une mère de famille.

DANS LA LANGUE DU PEUPLE

Les enfants travaillent dur. Après la lecture au tableau et la dictée, ils aiment chanter. Certains mots sont difficiles mais on recommence, une fois, deux fois. Quel regret de quitter leur « Skol » quand le maître a dit : « Kenavo bugale ! Benn diriaou », mais c'est avec un joyeux « Kenavo aotro », à la mode du Trégor, qu'ils rejoignent leurs villages.

Ils ne seront pas 40 à travailler sur la traduction à faire, mais peut-être 100 ou plus, car on demandera « sikour » à maman et à papa (s'il ne navigue pas), à Tonton Fañch ou Tintin Mari.

★★

« Skol Vrezhonek Pleuveur » est un exemple pour les militants. Espérons que cette action sera imitée dans d'autres secteurs (2).
U.D.B. LANNION.

(1) Notre camarade R. Chevalier a fait part à l'Inspection de l'enseignement primaire de la création de ce cours pour enfants d'école primaire. Il n'a encore reçu aucune réponse.

(2) R. Chevalier donne également, chaque semaine, un cours de breton à 10 jeunes gens de l'Auberge de la Jeunesse de Lannion.

SEZNEC-MERLET

S.M.Jr

1 et 3, rue Kereon

29 S - QUIMPER

Tél. 95.12.04 et
95.15.72

UNE MODE...

UN STYLE...

29 S - LE FAOU

CHEZ MIMI

BAR - TABAC - JOURNAUX
JEUX - DANCING - BOWLING

■ AMBIANCE SYMPATHIQUE ■

CAFE DES MOUETTES

GUINNESS A LA PRESSION

PORT DE COMMERCE

BREST - Tél. 44-33-21

Nos correspondants doivent préciser quand ils veulent que leur nom soit mentionné. Nous remercions vivement ceux qui nous écrivent.

A PROPOS DE « L'HISTOIRE DE LA BRETAGNE ET DES PAYS CELTIQUES » DE PER HONORE (1)

« Je viens d'achever la lecture de l'ouvrage de Per Honoré et il me tarde de lire les deux autres fascicules qui complètent cette analyse si pénétrante et si précise.

Comme l'exprimait parfaitement « LE PEUPLE BRETON » (2), ce sont tout d'abord les mérites de ce travail qu'il convient de souligner et je souhaite à ce petit livre la plus grande et la plus pertinente diffusion. Je m'y efforcerai pour ma part en le faisant acheter et lire autour de moi.

Dans le sens d'une critique que vous avez voulue constructive, je me permets de vous faire parvenir quelques réflexions personnelles suscitées par cette « Histoire de la Bretagne et des Pays Celtiques » :

— L'aspect culturel a été peut-être volontairement trop limité. Je pense notamment à l'originalité des grands penseurs celtiques, à l'« hérésie » du pélagianisme, à la conception de la vie qu'elle représente, au conflit entre Abélard et Saint-Bernard, qui met en jeu des options fondamentales entre le génie celtique et la pensée francienne de l'époque. Tout ceci est sans doute esquissé mais appelle un développement pédagogique plus nourri.

— Il en est de même pour la « matière bretonne » et les romans bretons de Chrétien de Troyes un peu trop facilement adoptés comme représentatifs de notre culture. Le livre de Per Honoré est ici en retrait sur l'« Histoire de la Littérature Française » de Lanson et Tuffrau (Hachette) qui n'hésite pas à dire (au sujet de cette transposition culturelle par Chrétien de Troyes et autres poètes) :

« Peut-être ces grandes amours n'étaient-elles pas faites pour nous Français. Ils les content en petits vers fins, secs, sans s'exalter, sans s'émouvoir. La poésie celtique, si pleine de rêve, subit donc en entrant chez nous un appauvrissement et une déformation » (p. 25).

« Ainsi, les conventions de l'amour courtois se sont substituées à la passion celtique, trop profonde, trop orageuse pour votre superficiel Champenois et ses lecteurs » (p. 29).

Ce sont là des traits culturels profonds de psychisme, susceptibles d'être sentis par de jeunes lecteurs bretons. Dans sa perspective parfois un peu trop ponctuelle, événementielle, Per Honoré, par scrupule d'impartialité froide et historique, ne marque pas assez la différence.

Cette différence, c'est aussi une différence de peuple, de tempérament, de réactions vitales qui débordent largement le cadre juridique de la société féodale.

— C'est dans ce sens que j'aurais aimé lire avec plus de développement certaines idées essentielles qui s'expriment en une seule phrase (par exemple l'appui donné par le clergé à la pénétration royale et française). L'analyse sociologique, socio-culturelle est ici insuffisante. Mais le livre avait sans doute pour propos principal de dégager un schéma historique. Puisse les enseignants de Bretagne l'enrichir avec la véhémence propre à notre peuple afin que des obscurités de l'histoire jaillisse la lumière de la racine.

— J'espère aussi que dans les fascicules qui suivront, le tissu de la dépendance et de l'aliénation économique sera observé dans ses trames les plus subtiles. Car là aussi, il y a un problème de classes (l'aristocratie bretonne, la bourgeoisie bretonne dans l'attraction et l'orbite française, etc.).

Il faut que pour les lecteurs bretons, le passé éclaire ici notre présent.

— Je regrette également que le dernier chapitre du livre de Per Honoré ne se termine pas par une vue plus sympathique, faisant le point à la date à laquelle s'arrête l'étude (1341). Un survol dégagé du « faitisme » féodal eut été opportun. Toute la période évoquée est suffi-

samment confuse en elle-même pour exiger une réflexion plus générale.

Tel qu'il est, ce livre est un canevas d'une utilité indiscutable. Dans son commentaire, il appelle une voix. Ce sera celle de ceux qui, dans leur conscience lucide et douloureuse, sont en train de retrouver et d'affirmer leur identité culturelle ».

M. G. Hervé, Paris.

(1) Editions SKOL VREIZ, Morlaix, 1970. En vente à l'U.D.B. : Jean Daumer, 3, rue du Dauphiné - 29 N - Brest. C.C.P. Rennes 2.689.30. Prix : 10 F.

(2) « LE PEUPLE BRETON » n° 82.

♦♦♦

REPONSE DE PER HONORE

« J'accepte et reconnais le bien-fondé de l'ensemble des critiques qui ont été faites à « l'Histoire de Bretagne et des Pays Celtiques » par notre camarade Leprohon (1) comme par G. Hervé. Mais pour moi qui suis avant tout un professeur d'histoire, c'est-à-dire un utilisateur de manuel plus qu'un chercheur (je n'ai pas le temps de faire de la recherche étant le professeur détaché à l'« Enseignement Régional » dont l'action doit, en principe et avec des moyens dérisoires, se faire sentir sur cinq départements), le dilemme était insoluble. En effet, il n'existe actuellement aucun livre d'histoire de Bretagne qui pose en termes exacts ce que fut le passé de notre peuple. Tous pêchent par leur partialité, leur chauvinisme (français ou breton), leur caractère insipide ou désuet. S'il en avait existé un seul que l'on pût mettre entre les mains d'élèves, je ne me serais pas hasardé à tenter moi-même une synthèse pour laquelle je me sentais, au départ, fort peu armé. Dès lors que faire quand tout est à bâtir ? Je me suis risqué à écrire un livre à double fin, c'est-à-dire une Histoire qui puisse être à la fois un manuel pour les élèves du second degré et déjà un ouvrage de référence pour tous les maîtres. C'est évidemment là une solution bâtarde, car le livre est trop schématique pour les maîtres en même temps que trop copieux pour des élèves de 6^e - 5^e. C'est effectivement un « livre de pauvre pour un peuple de pauvres », comme l'a si bien dit Leprohon. Il est dans mon esprit, non pas une « œuvre » définitive, en admettant que l'on puisse jamais en écrire une, mais une étape, un outil imparfait qui, mis entre les mains de maîtres conscients, pourra contribuer à l'éveil des jeunes générations de ce pays. C'est dans cet esprit que je poursuivrai ce travail, en espérant que, bientôt, d'autres professeurs et chercheurs seront à même d'écrire cette somme, cette Histoire de la Bretagne et des Pays Celtiques du niveau de l'Enseignement supérieur qui fait si cruellement défaut. Alors, plus modestement, je pourrai, et d'autres je l'espère avec moi, me contenter de ce qui est de mon ressort : faire œuvre pédagogique.

Une dernière petite chose pour répondre à G. Hervé qui me reproche (amicalement) mon « impartialité froide et historique ». C'est encore vrai : l'un de mes grands soucis a été de demeurer impartial, ce qui est bien difficile, vu le caractère généralement partial des sources dont nous disposons. Plutôt que de pêcher par romantisme, j'ai préféré m'en tenir aux faits les plus irréfutables, d'où une certaine sécheresse difficile à éviter. Que mes collègues enseignants me le pardonnent : je leur fais confiance pour donner à ces pages la chaleur humaine qui force l'intérêt des élèves et distingue les bons professeurs ».

Per Honoré.

(1) « LE PEUPLE BRETON » du n° 82.

(...) Le dimanche 18 octobre à Pont-Croix (29 S), avec ma famille et après le repas, nous projections de visiter la Pointe du Raz. Remarque des enfants en sortant du restaurant : dix motos et trois jeeps de l'armée, bien rangées comme le veut la discipline militaire...

Mais jusqu'où va-t-elle cette « discipline », car... surprise en partant de notre visite de la Pointe du Raz... nous voyons arriver nos motorisés qui, passant le parking respecté ce jour par de nombreux visiteurs, se mettent à « jankancer » sur cette pointe si calme, théoriquement réservée aux yeux et aux caméras des visiteurs. Vous vous imaginez les réactions de ces visiteurs dans ce bruit de moteur et dans cette poussière dégageée par les slaloms de nos militaires. Certainement, même la statue de Notre-Dame des Naufragés se demandait d'où lui venaient ces « rescapés » casqués et bruyants.

Ceci aurait passé pour une escapade envers le supérieur si quelques minutes plus tard nous ne les retrouvions sur la plage de la Baie des Trépassés tournant et slalomant avec le même vacarme...

Pour nous, n'ayant pas autant d'essence à gaspiller, ni de temps, nous sommes rentrés, mais notre armée s'amusa toujours — à moins qu'elle appelle cela une patrouille d'observation?... Il est vrai que nous n'avons pas grand-chose pour les occuper, mais au moins nous avons notre argent pour les amuser, et comme nous avons tellement de bases militaires en Bretagne... faites vos comptes !...

Un Douarneniste, J. K.

Notre premier regard sur « Le Peuple Breton » a été émerveillé. Nous devons reconnaître que tout ce qui est dit l'est fort justement, et la

cause que vous défendez est si évidemment juste.

Mais, de grâce, ne brisez pas l'élan d'un premier lecteur par certains entrefilets publicitaires qui rompent le charme.

Ces capitalistes et spéculateurs fonciers que vous accusez de brader (avec l'appui du pouvoir gouvernemental) la presqu'île de Rhys (à quel prix d'ailleurs !) sont les mêmes qui insèrent leurs annonces publicitaires. Ces fils à papa qui ont pour seul métier leur réussite financière issue du compte en banque paternel, nous, les « prolos », nous n'en voulons point. Augmentez l'abonnement pour survivre, mais ne tolérez plus de publier ces annonces qui nous font mal aux yeux.

J.P.G. et S.D.

« (...) Ma devise est d'être « Bretonne dans l'Europe ». Je regrette de voir tant de Bretons sans fierté.

Dans votre journal faisant état de « Bécassine 70 », je vous reproche de ne pas ironiser assez dans votre réponse.

Exemple : lorsque certains Parisiens « touristes de Luxe » nous déclarent que la plupart des Bretons sont bien heureux d'être « acceptés » dans la capitale ! Je m'empresse de leur répondre qu'ils font erreur, que ce sont les Parisiens qui ont beaucoup de chance d'avoir des Bretons honnêtes et travailleurs pour occuper des postes souvent importants de la S.N.C.F., etc., car le Parisien est réputé frivole et paresseux, cette réputation a passé les frontières alors que le Breton est lui estimé de Bretagne à New-York en passant par l'Ecosse, l'Irlande et que d'ailleurs, le Breton ne cherche pas à être Français mais Européen. Breton dans l'Europe. »

Mme D., Saint-Nazaire.

LES « IKASTOLAS » EN PAYS BASQUE NORD

L'ikastola est une école maternelle recevant des enfants jusqu'à l'âge de six ans (âge de la scolarisation obligatoire en France) et où l'éducation est exclusivement dispensée dans la langue maternelle, l'eskuara.

LA PREMIERE IKASTOLA EN PAYS BASQUE NORD

Alors qu'en Pays basque Sud des milliers d'enfants fréquentaient déjà ces écoles, c'est au début de l'année 1969 qu'est apparue à Bayonne la première ikastola. Après avoir été installée dans divers locaux plus ou moins bien adaptés, la municipalité d'Arcangues (petit village situé à cinq kilomètres de Bayonne) a mis à la disposition de l'association gérante, un local confortable qu'une quinzaine de jeunes enfants ont fréquenté régulièrement durant la scolarité 1969 - 1970.

LA GESTION DE L'IKASTOLA

L'ikastola est gérée par l'Association Seaska (le berceau) : cette association, type loi de 1901, a un Conseil d'administration composé d'un groupe de parents d'élèves. C'est donc cette communauté de parents d'élèves qui s'emploie à résoudre les problèmes souvent difficiles de la gestion de l'ikastola

Le ramassage scolaire est assuré par une chaîne de solidarité de parents d'élèves et amis de l'ikastola.

Les revenus de l'association sont :

- les cotisations des parents d'élèves,
- les dons,
- les aides en nature (fourniture gratuite d'un local par la municipalité d'Arcangues),
- les bénéfices des manifestations organisées au profit de l'ikastola

LES EDUCATRICES

Les élèves sont sous la conduite d'une andereno (éducatrice) ayant de sérieuses compétences en puériculture, psychologie et pédagogie, et ayant une connaissance approfondie de l'eskuara et de ses dialectes. Le recrutement de ces andereno pose un problème en Pays basque Nord où la culture basque

est toujours considérée en dehors des milieux militants comme une culture de valeur secondaire. Les jeunes filles du niveau du baccalauréat ayant présenté l'épreuve facultative d'eskuara ne peuvent être employées immédiatement pour des responsabilités d'andereno. Il est indispensable qu'elles effectuent un stage de formation afin de perfectionner leurs connaissances en eskuara dont elles ont surtout fait un usage verbal

C'est pour cette raison que les trois ikastolas ouvertes pour cette rentrée scolaire sont tenues par des anderenos originaires du Pays basque Sud.

LES TROIS IKASTOLAS ACTUELLES

A la rentrée scolaire 1970 - 1971, on notait l'ouverture de trois ikastolas qui sont :

— A Arcangues : réouverture de l'ikastola avec 15 enfants dans les locaux mis à la disposition de l'Association Seaska par la municipalité.

— A Saint-Jean-de-Luz, ouverture d'une nouvelle ikastola avec 20 enfants. Il faut noter que cette ikastola doit être ultérieurement animée par une andereno du Pays basque Nord qui effectue actuellement un stage de formation en Guipuzcoa. Un local a été mis gracieusement à la disposition de l'Association Seaska par la municipalité de Saint-Jean-de-Luz.

Ces deux ikastola ont ouvert leurs portes le 14 septembre.

— A Bayonne, 10 enfants se sont inscrits à l'ouverture de l'ikastola au 1^{er} octobre. L'ouverture de cette ikastola a été retardée dans l'attente d'un local convenablement aménagé.

UN EXEMPLE INTERESSANT

Malgré les difficultés financières auxquelles se heurtent les parents d'élèves, l'implantation des ikastolas va sans doute s'étendre dans les années à venir ; les responsables de l'Enseignement primaire et secondaire ne pourront pas y rester éternellement indifférents, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui. Dans quelques années peut-être, on ne sourira plus de la logique de ceux qui choisissent de vivre en Basque au Pays basque ou en Breton en Bretagne.

Yann TRELLU.

SOUSCRIPTION TEMPORAIRE

Nous n'avons pas besoin d'expliquer le pourquoi de cette souscription temporaire qu'on pourrait appeler exceptionnelle si nous n'étions pas sûrs que, sous le régime de M. Marcellin-le-Baillon, l'exception ne devienne la règle. La souscription permanente, c'est pour que votre journal se développe, devienne meilleur, soit mieux au service de travailleurs bretons — et nous en profitons pour remercier tous

ceux qui nous aident, tous ceux qui nous écrivent, nous font des suggestions — ; la souscription temporaire, c'est pour nous empêcher d'étouffer. La loi est si bien faite que nous ne pouvons pas en dire plus, mais nous vous faisons confiance.

« Le Peuple Breton », C.C.P. 2365-76, Rennes : précisez bien sur vos envois : « Pour la souscription temporaire ».

— Riou Yves, Clermont-Ferrand	100,00 F	— « Pour la libération de notre peuple colonisé », Yveline et Yann Daumer, Brest ..	100,00 F
— Mme Daumer, « Pour la progression de votre excellent journal au travers des intempéries	100,00 F	— A. et M. Demion, Brest ..	100,00 F
— Gérard, Monique et Gwenaelle Jaffrédou, Carhaix ..	50,00 F	— Anonyme, Brest	100,00 F
— Roger Lostenlen	30,00 F	— Barré J., Rennes	20,00 F
— « Pour une Bretagne Socialiste avec et par le Peuple Breton », M. et Mme Le Maître, Brest	100,00 F	— MM. Guion et Plassart, 94 - Nogent-sur-Marne	50,00 F
— M. Yves Ilvoas, Landerneau	50,00 F	— L.Y.J., 29 N - Carhaix	10,00 F
		Total de la 2 ^e liste	810,00 F
		Report de la liste précédente	450,00 F
		TOTAL	1 260,00 F

COTES-DU-NORD

L'EMPLOI.

Nous avons vu (Le P.B. n° 84) l'importance du nombre d'emplois supprimés dans le département. Si ceux-ci dépassent les prévisions, les perspectives de créations, pourtant peu satisfaisantes, n'ont guère été réalisées : 510 créations sur 980 prévues. Près de 60 % des emplois créés depuis six mois résultent uniquement des « grandes surfaces » commerciales et non de la création d'industries. De plus, le nombre d'emplois supprimés dans les petits commerces de tout le département par cette concurrence n'a pu encore être chiffré.

SAINT-BRIEUC :

— Le tourisme social menacé.

L'association départementale des Auberges de la Jeunesse, réunie en congrès, a exprimé les craintes de devoir fermer plusieurs établissements du département. *Hormis celle de la Municipalité de gauche de Saint-Brieuc, l'aide de la plupart des villes est en diminution et les subventions de l'Etat se font de plus en plus rares. Malgré l'essor considérable de l'activité des Auberges de la Jeunesse du département (800 cartes et 18 000 nuitées en 1970 contre 639 et 13 000 en 1969), plusieurs d'entre elles devront-elles fermer pour « insuffisance de rentabilité » ? Faute de travaux et d'argent, les auberges et haltes de Plévenon et Lanloup en premier lieu, de Lannion et Dinan ensuite, sont particulièrement menacées. La droite au pouvoir veut-elle la mort d'une association populaire sous prétexte qu'elle a un caractère social affirmé et qu'elle est indépendante ?*

— Grève illimitée à la C.E.R.P.

Une grève illimitée a été déclenchée par les 80 travailleurs de la coopérative de répartition des produits pharmaceutiques (C.E.R.P.). Face aux propositions patronales d'augmentation hiérarchisée de 4 % (ce qui représente 25 F par mois pour les bas salaires et 100 F par mois pour les cadres), la section syndicale réclamait une augmentation mensuelle égale pour tous de 50,00 F.

— Progression au « Joint Français ».

A la suite du dépôt d'un cahier syndical de revendications, réclamant notamment une augmentation uniforme de 0,50 F de l'heure, la direction de l'usine « Le Joint Français » a accordé une augmentation de 0,25 F pour tous les salariés horaires et de 4,5 % pour les mensuels, les catégories les moins payées recevant une augmentation légèrement supérieure. Une diminution d'horaire hebdomadaire d'une demi-heure sans diminution de salaire a également été admise par la direction. « De nouveaux paliers sont indispensables pour permettre un rattrapage de salaires, qui restent bas au « Joint Français » comparativement à ceux pratiqués à l'usine de Bezons (région parisienne) de la même société », conclut un communiqué de la C.F.D.T.

DINAN : Chômage chez M. Pléven.

La région de Dinan connaît de sérieuses difficultés économiques : à côté d'une seule création d'usine, il y a eu de nombreuses disparitions d'emplois : disparition de l'entreprise Valrance (150 personnes), de la maroquinerie Groseil, démantèlement de la blanchisserie Aumont, réduction du personnel et de la durée de travail à la S.G.C.I., licenciements à Peniguel (50), réduction de la moitié du personnel de la C.A.T., menaces de licenciements dans les services du téléphone. Il faudrait au minimum 400 emplois nouveaux chaque année. M. Pléven affirmait récemment que « la Bretagne a besoin d'un supplément de poussée ». Constatons que le gouvernement de Paris, auquel il appartient, a toujours refusé de le donner.

ERRATUM

Dans l'article « France-Elevage » éliminé ? du n° 85 du « Peuple Breton », une erreur s'est glissée page 4, dernier paragraphe de la colonne 3. Il faut lire : « le préfet de Morbihan (...) déclarait le 25 septembre dernier, selon des délégués de travailleurs, devant une douzaine d'entre eux... »

LE PROBLÈME BRETON DE BREST A NANTES



FINISTÈRE

BREST :

— Grève dans le bâtiment.

Les 82 ouvriers de l'entreprise Courté ont mené une longue grève, du 16 octobre au 7 novembre ; la cause directe du mouvement a été la suppression de la prime de salissure versée aux coffreurs. Des licenciements et le non respect par la direction d'une promesse d'augmentation de 14 à 18 centimes de l'heure pour tous ont renforcé le mouvement. Les travailleurs revendiquaient des indemnités de transport, de repas, d'habillement et 10 % d'augmentation de salaire. Les ouvriers ont repris le travail après une petite augmentation et le rétablissement de la prime de salissure. La direction affirme ne pouvoir satisfaire les autres revendications en raison de la situation du bâtiment. Pour les grévistes, le mouvement n'est que suspendu en attendant de nouvelles propositions patronales.

CONCARNEAU : Chômage pour combien de temps ?

97 des 105 ouvrières de la « Société Textile bretonne » ont été réduites au chômage. La direction a expliqué cette mesure par la pénurie de matière première. Le personnel n'a reçu aucune garantie que le travail allait reprendre rapidement. Au bout d'une semaine, 30 ouvrières ont été réembauchées, les autres ne recevant aucune garantie quant à leur réintégration.

GREVES DANS LES USINES LAITIÈRES DU SECTEUR DE CARHAIX.

— Aux usines « Entremont ».

Les délégués C.G.T. des usines « Entremont » de Quimper et Carhaix avaient déposé des revendications depuis le 12 septembre. Après le refus de la direction, l'ensemble des ouvriers se mettaient en grève le 24 octobre. La direction cédait le 27 octobre devant la détermination des ouvriers qui obtenaient :

- le 13^e mois ;
- le passage du paiement de 70 % à 100 % des heures de travail les dimanches et jours fériés.

A noter l'appui apporté aux ouvriers en grève par le syndicalisme paysan.

Par ailleurs, le ramassage du lait a été fait aux frais des agriculteurs par des chauffeurs grévistes qui versaient l'argent à leur caisse de solidarité.

— A l'UNICOPA.

Le 28 octobre, à l'issue du meeting de la journée d'action « La Bretagne veut vivre », les ouvriers de la coopérative UNICOPA demandaient une augmentation de 7 % de leur salaire ainsi que des majorations pour les heures de nuit et le dimanche.

Après six jours de grève, la direction déclarait préférer perdre plusieurs millions par jour plutôt que de céder. Le syndicat C.F.D.T. décidait alors de suspendre la grève et de travailler au renforcement de l'action syndicale dans l'entreprise.

A l'occasion de cette grève apparaissent nettement certaines ambiguïtés des coopératives en régime capitaliste.

ILLE-ET-VILAINE

ARGENTRE-DU-PLESSIS : Patron condamné.

On se souvient de l'affaire tragique de l'entreprise Pasquet, où quatre jeunes ouvriers, syndiqués et à cheveux trop longs au gré du patron, ont été licenciés, l'un d'entre eux, Albert Lefort, allant jusqu'à se donner la mort. Le tribunal a commis un abus de droit et l'a condamné à payer à chacun des trois ouvriers une

indemnité de licenciement, une indemnité de mise à pied et 200 F de dommages et intérêts. C'est reconnaître que le patron a une lourde part de responsabilité dans la mort d'Albert Lefort.

RENNES : Nombreux débrayages chez Oberthur.

De nombreux débrayages d'une heure ont eu lieu à l'imprimerie Oberthur, récemment absorbée par le trust parisien Chaix-Desfossés. Oberthur n'est plus qu'une filiale, soumise à d'importantes disparités de salaires par rapport aux autres usines du groupe. Les syndicats entendent poser de véritables revendications après l'échec des commissions paritaires d'avril.

REDON : 1 000 emplois nécessaires par an.

Une récente enquête a montré que, en tenant compte des 700 jeunes qui viennent chaque année sur le marché du travail, des mutans agricoles (1 personne sur 5) et de la main-d'œuvre féminine disponible, il faut créer 1 000 emplois par an dans le pays de Redon, et ceci est un minimum. Après la crise de l'usine Garnier, le capitalisme français a-t-il la volonté de les fournir ?

LOIRE-ATLANTIQUE

PROTESTATION DES JEUNES PRODUCTEURS DE MUSCADET :

La crise qui sévit dans la viticulture bretonne (8 000 hectares, 60 % en métagayage) s'accroît. La rémunération à la barrique est tombée de 500 F en 1966 à 240 F aujourd'hui, alors que son prix de revient moyen est d'environ 350 F. Cette crise est liée au d'envahir quasi absolu de 10 des 60 négociants sur le vignoble et à la mévente actuelle. Un groupe de jeunes viticulteurs du C.D.J.A. s'est formé et, malgré les pressions (mise en quarantaine, vin non acheté), a posé les exigences de leur rémunération, dénoncé le contrôle de la commercialisation actuelle et les achats fonciers des négociants (10 % du vignoble). Les jeunes syndicalistes ont obtenu de la majorité des producteurs le refus d'un protocole viticulteurs-négociants qui soumettait les premiers aux seconds.

LE CHOMAGE S'ACCROIT EN LOIRE-ATLANTIQUE.

La situation de l'emploi est bien pire aujourd'hui (7 879 chômeurs « officiellement » contre 4 722 il y a un an) que durant l'hiver 1963-1964 (5 300). Les licenciements sont massifs, mais faits par petits paquets, ils n'ont pas mené à une mobilisation globale des travailleurs. Il y a eu 25 fermetures importantes en trois ans, dont, en 1970 : Racineux, Richard, Denis (Clisson), Belleil, Martin, Hersan, Bégy, Landrin, Goinard (Saint-Nazaire), Travaux de l'Ouest, etc...

Les entreprises existantes deviennent de plus en plus dépendantes de Paris et de plus en plus cantonnées dans un rôle mineur et aléatoire de production. Le siège de Lu-Brun s'est centralisé à Paris. Le département de recherche de Brissonneau a été supprimé après que des entreprises extérieures à la Bretagne (Renault - Peugeot - Alsthom) aient pris participation à son capital. Les organisations syndicales de l'entreprise dénoncent cette « paupérisation intellectuelle » et craignent, à moyen terme, l'arrêt total des activités de Brissonneau et Lotz à Nantes (1 096 personnes). « Arrêt délibéré voulu, disent-elles, et non pas imposé par les nécessités économiques ». On craint que la décision ne soit déjà prise. Les autres établissements Brissonneau du département (chaudronnerie, etc...), malgré des carnets de commande bien garnis, sont aussi menacés. Agissant comme De Wendel pour les Forges d'Hennebont, il s'agirait pour Alsthom de supprimer un concurrent commerciallement dangereux, au mépris du droit au travail en Bretagne de milliers de familles.

MOR-BIHAN

LORIENT : « France-Elevage ».

(Suite. Voir n° 84-85)

Le personnel de « France-Elevage », qui a déposé son bilan, a manifesté dans les rues de Lorient, avec l'appui de plusieurs centaines de travailleurs d'autres entreprises. Des pancartes invitaient à l'action unie paysans-ouvriers, tandis que d'autres rappelaient que les pouvoirs publics n'ont pas assuré comme ils l'avaient promis la reconversion des Forges d'Hennebont. Face au mécontentement populaire, la direction de « France-Elevage » a demandé à la direction du centre E.D.F. de Vannes de ne pas couper le courant à l'entreprise, « ne serait-ce que pour éviter les répercussions politiques qui ne manqueraient pas de se produire ».

HENNEBONT :

Les travailleurs de la conserverie Petitjean ont manifesté en vue d'obtenir des assurances sur le reclassement des 150 employés touchés par la fermeture prochaine de l'entreprise. Les pouvoirs publics, qui n'ont rien prévu pour le reclassement, alors que l'embauche locale est nulle, laissent espérer la reprise éventuelle de l'usine par une industrie nouvelle.

VANNES : L'emploi dans le Morbihan.

Contrairement à ce qu'affirme la direction départementale de la main-d'œuvre, les 3 270 « chômeurs officiels » du département (chiffre toujours inférieur d'au moins 60 % à la réalité) ne sont pas des personnes âgées : plus de 45 % ont moins de 30 ans (et près de 60 % chez les femmes). Les « plus de 60 ans » ne représentent que 15,4 % des demandeurs. Il y a plus de 9 fois plus de demandes d'emplois que d'offres. C'est ainsi qu'on organise le transfert des Bretons : de 1954 à 1968, le Morbihan a perdu 25 000 emplois et 8 jeunes sur 10 sont victimes de l'exode.

LES SALAIRES DANS LE MOR-BIHAN.

Selon une étude de l'I.N.S.E.E., l'écart entre les salaires morbihannais et les salaires parisiens est loin de diminuer : le salaire masculin moyen est de 19 689 F dans la région parisienne, de 11 192 F dans le Morbihan. Pour les femmes, l'écart est à peine moins important : 12 561 F à Paris, 7 750 F à Vannes. L'évolution actuelle ne fait qu'accroître l'écart : à l'entreprise Damifer, les ouvriers viennent d'obtenir 6 % d'augmentation mais ceux de l'usine de Paris ont obtenu 10 %.

HOUAT : Développement touristique ?

Menant une enquête sur les possibilités touristiques de l'île de Houat, la préfecture se déclare « décidée à veiller attentivement, consciente de la valeur que représente l'île et du danger de la voir devenir le paradis privé d'un petit nombre de propriétaires fortunés ». Le préfet dirait-il « non au tourisme de luxe » ? Mais, au moment même où ces paroles étaient prononcées, on annonçait que l'Etat mettait en adjudication le droit de chasse sur tout le territoire maritime du Morbihan. La Fédération des sociétés de chasse du département a protesté, en estimant que cette mesure favorisera les chasseurs aux moyens financiers importants. Loisir de luxe.

QUIBERON : La Bretagne crève... les rapaces sont là.

Trois conserveries de Quiberon, situées au cœur de Port-Maria, qui avaient fermé l'an dernier, ont été rachetées par des promoteurs et font l'objet de projets d'ensemble résidentiels.

Imprimerie Commerciale. Rennes



Directeur de la publication : J.-Y. Veillard
Publication inscrite à la C.P.P.A.P. n° 41.387
Tirage : 6 000 ex. — Dépôt légal 4^e trimestre.